

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

AOÛT 2024

Table des matières

<u>L'activiste Merzouk Touati placé en garde à vue -----</u>	<u>1</u>
<u>Arbitraire. Cherif Mellal en grève de la faim depuis 20 jours -----</u>	<u>2</u>
<u>Arrestations de Yacine Mekireche et de Massinissa Lekhal-----</u>	<u>3</u>
<u>Merzouk Touati libéré sous contrôle judiciaire : Nouvelles accusations liées à la présidentielle-----</u>	<u>4</u>
<u>De la liberté à la réincarcération: Hicham Okba arrêté de nouveau à Khenchela -----</u>	<u>5</u>
<u>Me Mourad Zenati interdit de sortie du territoire national -----</u>	<u>6</u>
<u>Algérie: les nouvelles modifications du code pénal intensifient l'attaque contre la liberté d'expression -----</u>	<u>8</u>
<u>L'avocat algérien Sofiane Ouali a disparu pour avoir organisé un sit-in-----</u>	<u>12</u>
<u>Le Hirak s'est éteint mais a provoqué une prise de conscience en Algérie -----</u>	<u>14</u>
<u>Présidentielle, la diaspora algérienne milite pour un pays « libre et démocratique » -----</u>	<u>16</u>
<u>Arbitraire. Ahmed Sadi placé sous mandat de dépôt -----</u>	<u>21</u>
<u>Ihsane El Kadi : 600 jours derrière les barreaux, la liberté de la presse en otage-----</u>	<u>23</u>
<u>Le dossier de Chérif Mellal transféré à la chambre d'accusation: vers un prochain procès ?-----</u>	<u>25</u>
<u>Azazga. Omar Aït Yahia, professeur de danse, condamné à la prison -----</u>	<u>26</u>
<u>Karim Tabbou interdit de toute expression ou activité politique -----</u>	<u>27</u>
<u>Célébrations historiques et répression: le contexte tendu de la journée du 20 août -----</u>	<u>29</u>
<u>Ifri Ouzellaguen : 24 cadres et militants du RCD arrêtés -----</u>	<u>31</u>
<u>Commémoration du Congrès de la Soummam: Mohcine Belabbes dénonce « une atteinte au devoir de mémoire » -----</u>	<u>33</u>
<u>Riposte Internationale organise sa 3e université d'été-----</u>	<u>35</u>
<u>Cinq ans après le Hirak : un bilan contrasté de l'Algérie sous la présidence de Tebboune-----</u>	<u>36</u>
<u>Coup de stop pour Al Magharibia: La chaîne menacée de cesser de diffuser -----</u>	<u>38</u>
<u>Kamira Nait Sid : libération imminente après 3 ans de détention -----</u>	<u>40</u>
<u>Riposte Internationale dénonce la suspension de la chaîne El Magharibia -----</u>	<u>41</u>
<u>Le coordinateur du MDS, Fethi Ghares, interpellé-----</u>	<u>43</u>
<u>En Algérie, l'opposant Karim Tabbou a de nouveau rendez-vous avec la justice le 11 Septembre --</u>	<u>44</u>
<u>Le procès de Cherif Mellal reporté au 18 Septembre prochain-----</u>	<u>46</u>
<u>Une « présidentielle » sur fond de répression de l'opposition -----</u>	<u>47</u>
<u>Disparitions forcées: de Paris à Alger, le cri des familles brise le mur du silence -----</u>	<u>49</u>
<u>En Algérie, les arrestations pour délit d'opinion se multiplient à l'approche de la présidentielle ---</u>	<u>52</u>

L'activiste Merzouk Touati placé en garde à vue

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 03 Août 2024



Le blogueur et activiste Merzouk Touati a été encore une fois arrêté et placé en garde à vue, selon sa famille.

L'ancien détenu d'opinion et blogueur, Merzouk Touati, a été arrêté jeudi 1er août, dans l'après-midi chez lui, à Béjaïa, et son domicile a été perquisitionné. Son arrestation est en liaison avec ses publications sur Facebook, rapporte le comité national pour la libération des détenus d'opinion.

Merzouk Touati est maintenu en garde à vue à Bejaia.

Ce courageux blogueur a plusieurs fois été arrêté et condamné à la prison ferme pour ses écrits dans les réseaux sociaux et son activisme. La dernière fois que Merzouk Touati avait été arrêté remonte au 30 juin dernier avec d'autres citoyens lors de la présentation du livre « Kabylie en partage » dans la librairie Gouraya Culture, à Béjaïa.

Il a été relâché après avoir été entendu sur PV.

Merzouk Touati avait été également arrêté en février 2024 à sa sortie du tribunal de Béjaïa où il assurait, en tant que journaliste, la couverture du procès de Zahir Moulaoui et de Malek Sebahi.

La liberté d'expression est interdite en Algérie. Les prisons ne se désemplissent pas des prisonniers d'opinion. Ils sont près de 200 à croupir derrière les barreaux pour leurs idées et leurs écrits. Un nombre indéterminé d'Algériennes et d'Algériens sont interdits arbitrairement de quitter le territoire national. 38 personnes sont condamnées à mort dans le procès expéditif et entaché d'irrégularités de Djamel Bensmaïl, tué par une foule surexcitée à Larbaa Nath Irathen (Kabylie).

La rédaction

Arbitraire. Cherif Mellal en grève de la faim depuis 20 jours

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 05 Août 2024



Cherif Mellal arbitrairement détenu en prison.

L'ancien président de la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK) et détenu d'opinion Cherif Mellal est en grève de la faim depuis 20 longs jours. Ce combat de la dernière énergie peut lui coûter la vie.

En détention provisoire depuis le 19 janvier 2023, soit depuis plus de 18 mois, Chérif Mellal observe une grève de la faim depuis le 17 juillet 2024, rapporte l'avocate Me Fetta Sadat.

Au moment où une partie du pays commente la tenue de Kyliya Nemour, l'autre les ignobles attaques subies par la boxeuse Imane Khelif, la répression judiciaire continue dans le silence total.

Une mise en fiches de toutes les citoyens a été instaurée pour surveiller au plus près les soubresauts de la société. Aidé d'un arsenal juridique scélérate, le régime a mis en coupes réglées des segments entiers du pays.

Près de 200 détenus d'opinion croupissent en prison, victime d'une justice qui a vend son âme à Tebboune et le général-major Saïd Chanegriha. Il y a quelque chose d'insupportable que l'Algérie de Novembre assiste à un pourrissement aussi avancé.

Au moment où la JSK a un nouveau stade et un président, El Hadi Ould Ali, ancien ministre sous Bouteflika, l'ancien président est réduit à l'ombre sous de fallacieuses accusations.

Cherif Mellal fait partie de ces hommes que la machine judiciaire broie en prison. Il est un homme d'affaires, un passionné patenté au courage inouï. Il est en train de mener un combat seul contre le système qui a décidé de lui faire payer sa liberté et son indépendance des chapelles politiques.

Cherif Mellal est donc en grève de la faim. Il a choisi ce chemin d'airain pour tenter de trouver la voie de la réhabilitation. D'autres détenus d'opinion ont payé de leur vie en prison ce choix, nous pensons au Dr Kameleddine Fekhar.

Après 20 jours de grève de la faim, Cherif Mellal a donc fait le terrible choix de risquer sa vie que d'accepter l'ignominie et l'arbitraire le plus vile. Au 5e jour de sa grève, sa famille d'alarmer sur son état de santé, qu'en est-il après 20 jours ? C'est dire l'urgence de sauver Cherif Mellal.

Sofiane Ayache

Arrestations de Yacine Mekireche et de Massinissa Lekhal

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) - Le 06 Août 2024



Massinissa Lekhal

La machine judiciaire sévit contre les activistes. Massinissa Lekhal et Yacine Mekidèche sont les dernières victimes en date de la répression qui ronge le pays depuis l'intronisation de Tebboune au pouvoir.

Massinissa Lakehal, arrêté dans la soirée du 27 juillet 2024, au niveau de la commune de Makouda, par des éléments des forces de sécurité, est maintenu en garde à vue, selon le Comité national pour la libération des détenus d'opinion.

Arrêté ce mardi 6 août, le militant Yacine Mekireche est maintenu en garde à vue au commissariat du 5e arrondissement, à Bab El Oued, Alger, dans l'attente de le présenter devant le parquet.

L'arrestation du militant du MDS, Yacine Mekireche a été accompagnée d'une perquisition de son domicile familial, à Bab El Oued, Alger.

Toujours à Alger, l'ancien détenu, Sofiane Rabiai, est maintenu en garde à vue, depuis le 4 août 2024, à la sûreté de Bourouba, El Harrach, Alger. Après s'être rendu à la police suite à une convocation, Sofiane Rabiai n'est toujours pas ressorti du commissariat.

Cet ancien détenu est cité dans plusieurs dossiers ; certains ont été définitivement jugés. Il a été emprisonné à deux reprises depuis 2020, rapporte le Cnld.

Présenté lundi 5 août devant le parquet près le tribunal de Béjaïa, l'ancien détenu d'opinion et blogueur Merzouk Touati, a été placé sous contrôle judiciaire. Il a été arrêté le 1er août à la suite de publications sur les réseaux sociaux.

L'enseignant universitaire, Larbi Ferhati, a été convoqué hier le service de cybercriminalité près de la sûreté de police de Batna. Il a été convoqué le 12 mai 2023 par la police judiciaire et il a été auditionné sur PV puis laissé libre.

Les violations des liberté sont le pain quotidien des Algériens soumis à une surveillance permanente. Les interdictions de rassemblement et de toute expression sont l'alpha et l'oméga de la gouvernance du duo Tebboune-Chanegriha.

Plus de 200 prisonniers d'opinion croupissent en détention.

La rédaction/Cnld

Merzoug Touati libéré sous contrôle judiciaire : nouvelles accusations liées à la présidentielle

Afrique Du Nord News (www.adn-news.com) – Le 06 Août 2024



Le journaliste-blogueur et propriétaire du site Elhogra.com, Merzoug Touati, a été libéré, hier, après avoir passé quatre nuits en garde à vue. Il est poursuivi dans une nouvelle affaire liée à l'élection présidentielle anticipée prévue pour le 7 septembre prochain.

Merzoug Touati est accusé sur la base de ses opinions et de ses publications sur les réseaux sociaux. Il est accusé d' « offense au président de la République », « outrage à un corps constitué » et « incitation au boycott de l'élection présidentielle ».

Il a été arrêté le 1 août lors d'une perquisition de son domicile. Son ordinateur, son téléphone portable, ainsi que ceux des membres de sa famille, ont été saisis. Présenté lundi devant le parquet et le juge d'instruction près le tribunal de Bejaïa, Touati a finalement été libéré et placé sous contrôle judiciaire.

De la liberté à la réincarcération: Hicham Okba arrêté de nouveau à Khenchela

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org)- Le 10 Août 2024



Hicham Okba, libéré le 9 juillet 2024 après deux ans de prison, a été arrêté à nouveau le 8 août 2024 par la police de Khenchela.

Il avait été initialement poursuivi pour des accusations criminelles en vertu de l'article 87 bis en novembre 2022, mais il a été acquitté de ces charges.

Cependant, il a été reconnu coupable de délits tels que "offense au président de la République et aux institutions, à l'armée et à l'assemblée nationale". En conséquence, il a écopé de trois ans de prison ferme. Pendant sa détention, il a passé la majorité de son temps en isolement.

Bien qu'il ait bénéficié d'une liberté conditionnelle, il lui est interdit de quitter le territoire national.

La chambre d'accusation près de la cour de Khenchela avait confirmé, le 8 novembre 2022, l'ordonnance du juge d'instruction concernant sa détention provisoire.

Hicham Okba avait déjà été emprisonné le 16 août 2022.

Il a été arrêté à l'entrée de la ville de Kaïs par les éléments de la gendarmerie nationale et de la BRI, puis emmené à leur bureau pour une perquisition et la confiscation d'objets trouvés avant d'être présenté au tribunal.

Me Mourad Zenati interdit de sortie du territoire national

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 10 Août 2024



Me Zenati victime de l'arbitraire. Il est interdit de quitter l'Algérie.

Mourad Zenati, avocat et membre du collectif de défense des détenus d'opinion, était surpris hier, le 8 août 2024, d'apprendre au niveau des frontières algéro-tunisiennes qu'il fait l'objet d'une interdiction de sortie (ISTN).

Une interdiction qui ne lui a été jamais notifiée et il ne fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

Me Zenati venait de convoler en justes noces. Il voulait faire un voyage de noces, il a vu son rêve se briser au poste frontalier d'Oum Teboul.

En avocat averti, Me Zenati ne fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire. Du moins officiellement, mais dans l'ombre des bureaux de la machine judiciaire, il est manifeste que son nom est sur la liste noire de ceux, très nombreux, interdits de quitter le territoire national et surveillés de très près.

En effet, de nombreux Algériennes et Algériens sont sous le coup d'interdiction de quitter le territoire national. D'autres activistes, résidant à l'étranger, préfèrent ne pas rentrer au pays au risque d'être retenu otages au pays. Comme l'est depuis presque deux ans le cinéaste Hocine Redjala. Mohand Taferka, militant associatif, est lui envoyé en prison, après être rentré au pays. Car ne doutant nullement qu'il était dans les radars de la machine policière qui sévit en Algérie depuis la fin de la dissidence populaire. A 74 ans, Mohand Taferka a été condamné le 25 juin dernier à 2 ans de prison.

L'Algérie est une vaste prison.

Contrairement aux apparences, l'Etat de droit est une chimère. Les libertés, toutes les libertés, sont confisquées. La libre parole est réprimée. La politique est criminalisée. Et la presse vassalisée. Plusieurs ONG de défense des droits humains ont épinglé le régime algérien pour des violations des droits de l'homme et ont appelé à la libération des prisonniers politiques. En vain.

Plus de 200 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Certains sont sous mandat de dépôt depuis plus d'un an. Ains va la « nouvelle Algérie » de Tebboune-Chanegriha qui prétend organiser une présidentielle libre le 7 septembre.

Libéré le 9 juillet 2024, après 2 ans de prison, Hicham Okba a été arrêté de nouveau dans la matinée du 8 août 2024 par la police de Khenchela, rapporte le CNLD.

Hicham Okba a quitté la prison Babar, à Khenchela, après une détention de deux ans.

Il avait été poursuivi pour des accusations criminelles en vertu de l'article 87 bis avant qu'il ne soit acquitté de ces accusations et il n'a été retenu contre lui que les délits, » d'offense au président de la république et aux institutions, l'armée, l'assemblée nationale.. »

A cet effet, il a écopé de 3 ans de prison ferme.

Il a passé la majorité de la durée, deux années, de sa détention en isolement.

Il aurait bénéficié de liberté conditionnelle, lui imposant des restrictions, dont l'interdiction de quitter le territoire national.

Yacine K.

Algérie: Les nouvelles modifications du code pénal intensifient l'attaque contre la liberté d'expression

Article 19 (www.article19.org/fr) – Le 12 Août 2024



Algeria's parliament building

ARTICLE 19 exprime sa préoccupation face aux récentes modifications du Code pénal algérien, qui marquent une escalade significative de la répression par le gouvernement algérien contre la dissidence. En introduisant de nouvelles infractions liées à l'expression et en augmentant les sanctions pour celles jadis existantes, l'Algérie élargit ses outils juridiques pour faire taire l'opposition et les voix critiques à l'approche de l'élection présidentielle du 7 septembre 2024. Nous appelons le gouvernement algérien à abroger ces modifications et à aligner ses infractions liées à l'expression sur les normes internationales en matière de liberté d'expression. Sous leur forme actuelle, les nouvelles modifications sont en contradiction avec ces normes.

Les nouveaux amendements ont été adoptés le 2 avril 2024 après avoir été introduits par l'Assemblée populaire nationale (APN) et confirmés par le Conseil de la Nation. Le président Tebboune les a promulgués¹ le 5 mai 2024, et ils ont ensuite été publiés au Journal officiel. Ces amendements font suite à une autre série de modifications du Code pénal en 2020, qui avaient été critiquées par les organisations de défense des droits de l'Homme pour leur caractère répressif.

Nous rappelons au gouvernement algérien que toute restriction à la liberté d'expression doit respecter les principes de légalité, de légitimité, de nécessité et de proportionnalité.

Contraintes juridiques élargies sur le droit à l'expression et à l'information

De nouvelles dispositions ont été introduites dans les articles 63 bis² et 63 bis 1³, criminalisant pour la première fois de manière explicite la divulgation d'informations jugées confidentielles, sans pour autant définir ce qui pourrait être considéré comme confidentiel. Ces articles prévoient la réclusion à perpétuité pour « trahison », définie comme la divulgation d'informations jugées sensibles pour la sécurité nationale, la défense ou l'économie lorsqu'elles sont partagées sur des plateformes de réseaux sociaux « au profit d'un pays étranger ou de l'un de ses agents ».

Ces articles présentent d'importantes ambiguïtés juridiques, en particulier concernant les définitions d'« informations confidentielles » et « l'économie », qui sont excessivement larges et imprécises. Établir que l'information est divulguée « au profit d'un pays étranger ou de ses agents » est problématique lorsque cette information est rendue publique plutôt que directement transmise. De plus, les concepts larges de « porter atteinte aux intérêts de l'État algérien » et de « stabilité de ses institutions » dans l'article 63 bis 1 pourraient réprimer les informations d'intérêt public, telles que la révélation de mauvaises gestions dans l'administration publique, menaçant ainsi la liberté d'expression et la transparence. Ces dispositions instaurent un climat de peur parmi les journalistes, les militants et les citoyens ordinaires, les incitant à hésiter à partager ou à discuter d'informations liées aux actions ou politiques gouvernementales, même si ces informations sont cruciales pour le débat public et la responsabilisation.

L'article 96⁴ viole le droit à la liberté d'expression en utilisant un langage vague et large pour criminaliser la diffusion de documents jugés nuisibles à l'intérêt national et la propagande, qui ne sont pas des termes ou des limites juridiques clairs. Les récentes modifications du Code pénal algérien, qui imposent des peines sévères, y compris des peines doublées pour les documents d'origine étrangère, dissuadent le partage d'informations, favorisent l'autocensure et isolent la société algérienne des perspectives mondiales.

Les amendements aux articles 144⁵, 146⁶ et 149 bis 21⁷ du Code pénal introduisent des restrictions significatives à la liberté d'expression, notamment en ce qui concerne les déclarations dirigées contre des responsables de l'État, des imams et des enseignants, ainsi que les insultes envers les symboles du « mouvement de libération nationale ». Ces amendements incluent également des dispositions qui élargissent la responsabilité pénale en ciblant les expressions qui portent atteinte à « l'image des services de sécurité et de leurs agents ». Les termes utilisés dans ces amendements sont particulièrement vagues et ambigus. Des expressions telles que « intention de nuire à leur honneur », « délicatesse » et « respect dû à leur autorité » manquent de définitions claires. Bien que la critique des responsables publics et des institutions soit essentielle pour la transparence et la responsabilité, comme le stipule l'observation générale n° 34 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la liberté d'expression, les amendements ne reconnaissent pas l'importance de la liberté d'expression, en particulier dans le contexte de l'intérêt public.

Escalade dans la criminalisation des rassemblements pacifiques

L'article 100⁸ amendé étend le pouvoir gouvernemental de criminaliser la provocation directe à des rassemblements non armés via les technologies de l'information et de la communication, en utilisant un langage vague qui permet une interprétation arbitraire et pourrait criminaliser des dissidences légitimes. Cela contrevient directement aux normes internationales, y compris les articles 19 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en portant atteinte au droit de se rassembler et en créant un effet dissuasif. Le gouvernement doit clarifier ces termes,

mettre en place des garanties contre les abus et engager un dialogue avec la société civile pour se conformer aux engagements en matière de droits humains.

Le terrorisme, la notion fourre-tout

Depuis 2021, les autorités algériennes ont de plus en plus recours aux lois sur le terrorisme pour poursuivre des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des militants politiques. L'article 87 bis 13⁹, récemment ajouté au Code pénal algérien, élargit considérablement la définition du terrorisme pour inclure toute participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution de crimes terroristes, ainsi que tout soutien à de telles activités. La définition vague du « terrorisme » dans le cadre juridique algérien pose problème. Si la définition était claire, criminaliser des actes tels que le financement du terrorisme serait justifiable.

Cependant, l'ambiguïté de la définition du terrorisme permet une interprétation large et un usage abusif, en particulier contre la société civile algérienne. Ce problème est aggravé par l'article 100 modifié, qui élargit encore le champ d'application pour inclure les technologies de l'information et de la communication, ce qui pourrait criminaliser des dissidences légitimes et des manifestations pacifiques. Les organisations de la société civile, les médias et les défenseurs des droits de l'homme sont particulièrement à risque, car nombre de ces entités dépendent du soutien financier pour leurs activités à but non lucratif. Sous cette définition large, les organisations non gouvernementales promouvant les droits de l'homme, les médias indépendants et les militants recevant des financements internationaux pourraient être injustement accusés de soutenir le terrorisme.

Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme, les définitions du terrorisme devraient cibler spécifiquement les actes de violence destinés à causer la mort ou des blessures graves à des civils ou à des non-combattants, dans le but d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à s'abstenir d'agir.

ARTICLE 19 exhorte le gouvernement algérien à abroger les récentes modifications du Code pénal, en particulier celles qui élargissent de manière vague et excessive les activités criminelles liées au terrorisme, restreignent la liberté d'expression, et ciblent les organisations de la société civile, les médias et les défenseurs des droits de l'homme. Nous appelons le gouvernement à aligner toute modification avec les normes internationales et à garantir un discours libre. Nous demandons instamment aux autorités d'abroger immédiatement les articles 87 bis 13, 144, 146, 148 et 149 bis 21.

Nous insistons sur l'obligation fondamentale du gouvernement de respecter et de protéger le droit du public à la liberté d'expression. Les autorités algériennes doivent abroger les articles 63, 63 bis, 96 et 100 pour garantir que les lois ne restreignent pas indûment la diffusion d'informations ou ne pénalisent pas ceux qui partagent des informations d'intérêt public.

- ¹ Al Moudjahed, « Le nouveau code pénal publié au Journal officiel : L'unité nationale est une ligne rouge », Lien : <https://www.elmoudjahid.dz/fr/actualite/le-nouveau-code-penal-publie-au-journal-officiel-l-unite-nationale-est-une-ligne-rouge-217873>

- ² « Art. 63 bis. — Est coupable de trahison et est puni de la réclusion à perpétuité, tout algérien qui divulgue des informations ou des documents confidentiels relatifs à la sécurité nationale et/ou à la défense nationale et/ou à l'économie nationale à travers les réseaux sociaux au profit d'un pays étranger ou de l'un de ses agents. ».
- ³ Art. 63 bis 1. — Est puni de la réclusion à temps de vingt (20) ans à trente (30) ans, quiconque divulgue des informations ou des documents confidentiels relatifs à la sécurité nationale et/ou à la défense nationale et/ou à l'économie nationale à travers les réseaux sociaux en vue de nuire aux intérêts de l'Etat algérien ou à la stabilité de ses institutions. »
- ⁴ « Art. 96. — Sous réserve des dispositions de l'article 87 bis 5 du présent code, quiconque distribue, met en vente, expose au regard du public ou détient en vue de la distribution, de la vente ou de l'exposition, dans un but de propagande, des tracts, bulletins, papillons, vidéos ou enregistrements audio de nature à nuire à l'intérêt national, est puni d'un emprisonnement d'un (1) an à cinq (5) ans et d'une amende de 100.000 DA à 500.000 DA. Lorsque les tracts, bulletins, papillons, vidéos ou enregistrements audio sont d'origine ou d'inspiration étrangère, la peine est portée au double. La juridiction peut prononcer, en outre, dans les deux cas, la peine de l'interdiction d'un ou de plusieurs des droits civiques, conformément à l'article 14 du présent code et l'interdiction de séjour. ».
- ⁵ « Art. 144. — Est puni d'un emprisonnement de six (6) mois à trois (3) ans et d'une amende de 100.000 DA à 500.000 DA, quiconque dans l'intention de porter atteinte à leur honneur, à leur délicatesse ou au respect dû à leur autorité, outrage dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de cet exercice, un magistrat, un fonctionnaire ou un officier public, soit par paroles, gestes, menaces, envoi ou remise d'objet quelconque, soit par écrit ou dessin non rendu public...La même peine est applicable, lorsque l'outrage est commis envers un imam ou envers le corps des enseignants pendant ou à l'occasion de l'exercice de leurs missions.
- ⁶ « Art. 146. — L'outrage, l'injure ou la diffamation commis soit par voie d'écrit, de dessin, de déclaration, ou de tout autre support de la parole ou de l'image, soit par tout autre support électronique ou informationnel, envers le Parlement ou l'une de ses deux chambres, les juridictions ou l'Armée Nationale Populaire, ou envers tout corps constitué ou toute autre institution publique, est puni d'une amende de 200.000 DA à 500.000 DA. En cas de récidive, la peine est portée au double. Les poursuites pénales sont engagées d'office par le ministère public. ».
- ⁷ « Art. 149 bis 21. — Est puni d'un emprisonnement d'un (1) an à trois (3) ans et d'une amende de 100.000 DA à 300.000 DA, quiconque porte atteinte à l'image des services de sécurité ou de leurs affiliés par écrit, dessin, ou tout autre support sonore ou d'image, ou par tout autre moyen. ».
- ⁸ « Art. 100. — Toute provocation directe à un attroupement non armé, soit par discours proférés publiquement, soit par écrit ou imprimés, affichés ou distribués, soit par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (le reste sans changement) ».
- ⁹ « Art. 87 bis 13. — Il est créé une liste nationale des personnes et des entités terroristes qui ont commis un des actes cités par : — l'article 87 bis de la présente loi ; — l'article 3 de la loi n° 05 -01 du 27 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; — les actes de participation au financement ou à l'organisation, de facilitation, de préparation ou de l'exécution de crimes terroristes ou de leur soutien de quelque nature qu'il soit. »

L'avocat algérien Sofiane Ouali a disparu pour avoir organisé un sit-in

MENA Rights Group (www.menarights.org) – Le 13 Août 2024

	Name(s):	Sofiane Ouali
	Status:	En liberté provisoire
	Year of birth:	1988
	Profession:	Avocat
	Nationality:	Algérien
	Date of arrest:	July 10, 2024

Sofiane Ouali est un avocat algérien qui défend des détenus d'opinion. En juillet 2024, il a été détenu au secret pour avoir organisé un sit-in pour protester contre la détention d'une militante des droits humains. Il est resté disparu pendant plusieurs jours avant d'être mis en liberté provisoire et fait actuellement l'objet d'une enquête criminelle.

Sofiane Ouali est un avocat algérien habitant à Béjaïa et un membre du Collectif de défense des détenus d'opinion. Il représente de nombreux détenus d'opinion, dont l'activiste algérienne Mira Moknache. Il a été poursuivi pour la première fois en 2023, où il a été condamné à une amende de 50 000 dinars en novembre, mais a été acquitté en deuxième instance en avril 2024.

Il a rencontré la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits humains en décembre 2023, durant sa visite officielle en Algérie.

Le 8 juillet 2024, Mme Moknache a été arrêtée et placée en garde à vue pour des faits liés à son droit à la liberté d'expression.

Afin de dénoncer le caractère arbitraire de la garde à vue de Mme Moknache et d'exprimer leur solidarité, Me Ouali, accompagné d'autres militants, a organisé un sit-in devant le tribunal de Béjaïa le mardi 9 juillet 2024. Après ce sit-in, étant donné que de nombreuses personnes se sont déplacées de loin pour assister à l'évènement et manifester leur solidarité avec Mme Moknache, plusieurs activistes dont Me Ouali ont dormi à l'appartement d'un des activistes.

Le mercredi 10 juillet 2024, vers 3 heures du matin, des policiers de Béjaïa en civil se sont rendus dans ledit appartement et ont arrêté toutes les personnes qui s'y trouvaient, y compris Me Ouali.

La police n'a informé personne de l'arrestation de ces militants, ni leurs familles, ni leurs avocats. Cela est contraire aux articles 51 et 51 bis du Code de procédure pénal algérien qui rappelle que l'agent de police judiciaire est tenu de fournir tous les moyens nécessaires à l'accusé au moment de la décision de son placement en garde à vue, de contacter soit sa famille, soit son avocat pour les informer du lieu où il est détenu ainsi que de la date et du tribunal où il sera présenté devant le juge d'instruction.

Le 10 juillet 2024, les avocats de Me Ouali se sont rendus au commissariat central de la wilaya de Béjaïa pour s'enquérir de son lieu de détention, en vain. La famille de Ouali s'est également rendue au commissariat central, mais la police a également refusé de leur fournir des informations.

Le jeudi 11 juillet 2024, le bâtonnat de Béjaïa s'est rendu au tribunal de Béjaïa pour demander au procureur le lieu de détention de Me Ouali. Le procureur a répondu que Ouali est détenu au commissariat central de Béjaïa. Cependant, ni le procureur ni les officiers de police n'ont communiqué cette information aux proches de Me Ouali.

Le samedi 13 juillet 2024, la police a perquisitionné le domicile familial de Me Ouali et a fouillé son ordinateur personnel.

Depuis son arrestation le 10 juillet 2024, Me Ouali a été détenu au secret, empêché de contacter sa famille et sa défense qui sont restés sans nouvelles de lui et de ses conditions de détention jusqu'à ce qu'il soit présenté au juge le 18 juillet 2024.

A la lumière de ce qui précède, MENA Rights Group a soumis un appel urgent le 15 juillet 2024 au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de l'ONU, leur demandant d'enquêter auprès des autorités algériennes sur le sort de Me Ouali et sur le lieu où il se trouve.

Le 18 juillet 2024, Me Ouali a été présenté devant le procureur de la chambre criminelle du tribunal de Sidi M'hamed, en présence de ses avocats. Le procureur a décidé de transmettre l'affaire au juge d'instruction de la chambre criminelle, demandant dans une requête introductive l'ouverture d'une enquête contre Me Ouali pour les chefs d'accusation suivants : « crime d'apologie et d'encouragement d'actes terroristes », « crime d'utilisation des médias et des technologies de la communication pour soutenir les actions et activités d'organisations terroristes et pour diffuser leurs idées d'une manière directe ou indirecte », ainsi que deux autres chefs d'accusation relatifs au blanchiment d'argent et à la réception de fonds « illégaux ».

Après avoir été interrogé par le juge d'instruction de la chambre criminelle le même jour, le juge a décidé de mettre Me Ouali en liberté provisoire. La date de l'audience devant la chambre d'accusation n'a pas encore été fixée.

Le Hirak s'est éteint mais a provoqué une prise de conscience en Algérie

Voice of America (www.voaafrique.com) – Le 14 Août 2024



Des manifestants algériens lors de leur manifestation hebdomadaire contre le gouvernement à Alger, en février 2020.

Le mouvement pro-démocratie Hirak en Algérie, parvenu à chasser du pouvoir le président Bouteflika en 2019, s'est éteint, mais a provoqué une profonde prise de conscience aux répercussions perceptibles pendant la campagne pour la présidentielle du 7 septembre, selon des experts.

Le rejet d'un cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika avait donné naissance le 22 février 2019 à un soulèvement qui, au gré de manifestations de plus en plus massives, avait exigé *"la fin du système"*. En avril 2019, M. Bouteflika jetait l'éponge sous la pression de la rue et de la puissante armée, mais en décembre suivant, Abdelmadjid Tebboune était élu président dans un scrutin marqué par une faible participation et un boycott généralisé.

Progressivement, l'interdiction des rassemblements pendant l'épidémie de Covid-19 et l'incarcération des figures de proue du Hirak ont étouffé la contestation à partir de mars 2020.

En février dernier, l'ONG Amnesty International déplorait, au cinquième anniversaire du Hirak, une *"répression continue, sans relâche"* des *"droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique"* et d'association, réclamant la libération de dizaines de détenus politiques. L'ONG appelait aussi à *"mettre fin au harcèlement des opposants et voix critiques"* et à *"réformer"* plusieurs lois –sur les fausses informations ou sur le terrorisme – *"aux dispositions vagues et trop larges utilisées pour réprimer les droits humains"*.

C'est dans ce climat que M. Tebboune a annoncé le 11 juillet sa candidature à un deuxième mandat pour un scrutin qui paraît joué d'avance. Appuyé notamment par le mouvement islamiste El-Bina et l'ancien parti unique FLN, il fera face à seulement deux candidats, sans beaucoup d'envergure: Abdelaali Hassani, chef du principal parti islamiste (Mouvement de la société pour la paix, MSP) et Youcef Ouachiche, à la tête du Front des forces socialistes (FFS, opposition), parti qui boycottait les scrutins depuis 1999.

Zoubida Assoul, avocate de détenus du Hirak, a tenté sa chance comme une douzaine d'autres postulants avant d'être recalée. A ses yeux, le *"boycott n'apporte rien"*. Pour elle, *"l'unique moyen d'obtenir un changement est le combat politique et les élections"*.

Pendant le Hirak, *"le peuple a accompli son devoir en manifestant pour exprimer ses aspirations au changement, mais la classe politique, les élites médiatiques et universitaires n'ont pas assumé leur responsabilité par une canalisation (des demandes) dans des projets politiques"*, dit-elle. Aucune personnalité connue n'a en effet proposé d'initiatives durant les plus de 100 marches du Hirak, note l'avocate.

"Répliques"

Résultat, estime le sociologue Nacer Djabi, le Hirak *"n'a pas atteint ses objectifs"* alors qu'il s'agissait du *"premier mouvement collectif à caractère pacifique et avec des revendications claires"*, exigeant un profond changement du système politique en vigueur depuis l'indépendance en 1962 ainsi que des médias et une justice libres.

De leur côté, les autorités ont *"misé sur les élections pour sortir de la crise"* alors que *"l'expérience a montré, depuis l'instauration du multipartisme en 1990, que les scrutins ne règlent pas les problèmes"*, souligne M. Djabi. Car le régime gère les élections en *"envoyant le message qu'elles ne sont pas un outil de changement"* avec un poste de président qui *"n'est pas mis en compétition"*.

Néanmoins, *"le Hirak a provoqué une violente secousse au sein du régime dont les répliques perdurent à ce jour"*, estime l'avocat Abdellah Haboul, expliquant que *"l'une des principales répercussions est qu'exercer une haute fonction en Algérie ne confère plus une immunité totale"*.

Ces cinq dernières années, des dizaines de dirigeants ont ainsi été condamnés pour corruption à de lourdes peines dont les deux ex-Premiers ministres Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia, des membres de la famille de M. Bouteflika (décédé en 2021), d'anciens ministres et des hommes d'affaires.

Et même si environ 250 militants sont en attente de jugement ou purgent une peine de prison, le Hirak a *"changé la mentalité des citoyens qui ont davantage d'audace"*, assure M. Djabi, convaincu que l'Algérie dispose d'*"une génération de femmes et d'hommes qui ont pris part à la vie politique pour la première fois et acquis une expérience de leur participation"* aux manifestations.

"Les élections ne changeront rien à la réalité avec un résultat connu d'avance et un pouvoir cherchant seulement à gagner le pari de la participation" mais le Hirak continue d'avoir un impact à travers *"une prise de conscience chez les jeunes"*, estime le sociologue. Les Algériens pourraient même, selon lui, reprendre le chemin de la protestation car *"le Hirak est une idée et une idée ne meurt pas"*.

AFP

Présidentielle, la diaspora algérienne milite pour un pays « libre et démocratique »

Mondafrique (www.mondafrique.com) – Le 15 Août 2024



Au sein de la diaspora et notamment en France et au Canada, des citoyens algériens se mobilisent pour susciter dans les semaines qui viennent un vaste débat pluraliste à l’occasion de l’élection présidentielle qui doit avoir lieu en Septembre. Mondafrique publie le texte fondateur, signé par un grand nombre d’entre eux, où ces citoyens engagés affirment avec force leur combat pour une réelle transition démocratique et leur espoir d’une ouverture du régime en termes de droits fondamentaux. Et cela malgré les intimidations et les agressions qui se multiplient contre eux sur le sol français à l’initiative d’une partie des services algériens en retard d’une guerre (voir ci dessous).

« Le 7 septembre 2024, le peuple algérien est appelé une fois de plus à entériner une élection présidentielle jouée d’avance. En effet, les conditions d’une élection honnête, transparente et libre ne sont toujours pas réunies et il ne fait aucun doute que le président de fait sortant sera maintenu en poste. Dans ce contexte inédit de répression et de fermeture du champ politique et médiatique, la souveraineté populaire sera une nouvelle fois confisquée, perpétuant ainsi la crise de légitimité politique du pouvoir héritée depuis l’indépendance.

Depuis février 2019, le peuple algérien n’a pourtant pas cessé d’exprimer, sans équivoque et dans toute sa diversité, sa volonté de changement pour le recouvrement de sa souveraineté et l’instauration d’un État de droit démocratique.

L’élan du mouvement historique de février 2019 a été brisé par les tenants d’un système politique obsolète, « bunkérisé », sans vision, répressif et frappé d’incapacité structurelle à répondre aux aspirations populaires de rupture avec l’ordre ancien pour s’ouvrir à un nouveau destin.

Face à cette échéance électorale annoncée dans un contexte de grave dérive autoritaire, nous, citoyen.nes algérien.nes de la Diaspora, fidèles aux fondamentaux du Hirak, avons décidé de reprendre la parole pour exiger :

- Le changement réclamé par le peuple en œuvrant à une transition démocratique, seule à même de permettre la restitution de la souveraineté au peuple et de donner corps à l'espérance collective déclinée par le Hirak, par la jeunesse notamment.
- L'arrêt de la répression et de la stratégie de la terreur par l'abrogation de toutes les lois liberticides telles que l'article 87 bis et les dernières dispositions du Code pénal ainsi que par la levée des restrictions imposées aux libertés syndicales, libertés d'information et d'association.
- La libération de tous les détenus d'opinion et politiques avec le recouvrement de tous leurs droits; l'arrêt des harcèlements et des poursuites judiciaires pour délit d'opinion; le respect de la liberté de circulation aux frontières.
- Le respect des libertés fondamentales individuelles et collectives ainsi que des textes internationaux ratifiés par l'Algérie, relatifs aux droits civils, politiques, économiques et sociaux.
- Le droit à l'exercice d'une citoyenneté effective pour participer à la gestion des affaires du pays afin d'affronter au mieux les défis aussi bien politiques, socio-économiques, culturels que les risques géostratégiques.



La diaspora algérienne s'inscrit dans le prolongement du Hirak, ce vaste mouvement populaire qui a vu des millions d'Algériens, chaque vendredi, descendre dans les rues des grandes villes

Citoyen.es algérien.nes, cette politique du tout répressif et du mépris du peuple est aussi intolérable qu'inacceptable et le silence n'est plus permis.

Par cet appel, nous refusons le choix que ce système politique nous impose : l'asservissement, le silence, la prison ou l'exil.

L'Algérie est notre pays, dans lequel nous voulons vivre librement, nous exprimer sans crainte, travailler dignement, créer sans contraintes, voyager sans appréhension et manifester

publiquement nos opinions et positions ainsi que nos soutiens aux peuples opprimés, dont le peuple palestinien qui subit un génocide.

Réprimé.es, privé.es de nos libertés fondamentales et dans l'impossibilité de choisir librement la personne qui présidera au destinées de notre pays, il nous reste à agir sur l'enjeu de la participation par le rejet massif, pacifique et visible de cette mascarade électorale pour acter ainsi la rupture avec ce système politique en faillite.

Le nécessaire changement par la construction d'un rapport de force oblige à l'union des Algérien.nes qui se sont exprimées pour la transition démocratique afin de remettre le pays dans sa trajectoire historique, initiée par les luttes de libération nationale et réaffirmée par le Hirak de février 2019.

Fondée sur le respect de tous les pluralismes existants, cette union est un impératif pour sortir de l'impasse politique actuelle et mettre fin à cette dangereuse fuite en avant qui éprouve durement notre peuple tout en engendrant de graves périls pour l'avenir du pays.

Notre devoir de Diaspora est de soutenir et d'accompagner toute initiative s'inscrivant dans le prolongement de l'esprit du Hirak. Plus qu'une responsabilité politique, elle est une approche patriotique rassembleuse qui se veut être digne de l'œuvre unificatrice des concepteurs du 20 août 1956, dont la célébration prochaine vient nous rappeler son rôle fédérateur décisif pour la libération du pays.

Soyons à la hauteur des sacrifices de nos aînés et de l'espérance de nos enfants, en construisant une véritable alternative démocratique en phase avec les aspirations du peuple algérien à « une Algérie libre et démocratique ».

Premiers signataires :

Abdelli Mohand, ingénieur – Canada

Abes Sonia, universitaire – France

Aboudi Bachir, ingénieur – Canada

Addi Lahouari, professeur émérite de sociologie politique – France

Ainouche Ghilas, dessinateur de presse – France

Ait Ali Hakim, universitaire – France

Ait Bachir Ahmed, retraité – France

Ait Bachir Mahmen, entrepreneur- France

Ait Ouferoukh Mouloud, Engineering Document Controller / Document Management Lead
– Canada

Akrouf Sanhadja, militante féministe- France

Aktouf Omar, PhD, Professeur titulaire honoraire – HEC Montréal – Canada

Allal Tewfik, militant associatif – France

Amar Khodja Youcef, ingénieur – France

Amarouche Belkacem, juriste en droit européen – Belgique

Ameur Faiza, analyste informatique – Canada

Ammour Ghenima, poétesse – France

Arabi Mohand, enseignant – Canada

Arbane Samir, directeur d'approvisionnement – Canada

Baghdad Djamel, docteur en chimie – Canada

Bakir Mohand, citoyen – France
 Baouz Tassadit, retraitée- ancienne membre de la Fédération de France du FLN – France
 Baraka Malika, médecin cardiologue – France
 Beddiari Salah, écrivain – Canada
 Belhadj Mohamed, médecin – Canada
 Ben Mamar Ouerdia, enseignante – France
 Benamara Amara, chauffeur de taxi – France
 Benani Radia, entrepreneure – Canada
 Benchenouf Djameledine, journaliste – France
 Benhaddadi Rachid, professeur – Canada
 Benhadj Karim, ingénieur – Canada
 Benhami Lyazid, écrivain – France
 Bensadek Aziz, militant associatif – France
 Bensadek Tayeb, fonctionnaire à la retraite- Canada
 Benyounes – Khaled, retraité – France
 Bouaou Krimo, ingénieur – Canada
 Bouraoui Amira, médecin gynécologue – France
 Bouteldji Ahmed, ingénieur mécanique – France
 Chabanis Malika, médecin – Canada
 Challal Hamid, économiste – France
 Chemrouk Azwaw, gestionnaire – France
 Cherbi Massensen, constitutionnaliste – Tunisie
 Chetouani Youcef, géologue – France
 Chikhoun Abdelmoumene, commerçant – Autriche
 Dahal Bachir, juriste – France
 Dermouche Adem, étudiant – France
 Derridj Rani, retraité – France
 Dirèche Karima, historienne, directrice de recherche CNRS – France
 Djamer Belaïd, entrepreneur – France
 Djebaili Lyes, ingénieur économiste – France
 Djouaher Saliha, enseignante – Canada
 Dutour Nassera, présidente du CFDA – France
 Esseghir Amine, écrivain – Canada
 Farrah Raouf, chercheur en géopolitique – Tunisie
 Gasmi Hocine, journaliste – France
 Haddad Nacer, retraité – France
 Hadj-Moussa Ratiba, professeure en sociologie – Université de York Toronto – Canada
 Hadjabi Wassyla, diplômée en biochimie et en relations industrielles – Canada
 Halimi Jihed, informaticien – Canada
 Hamaoui Ines, militante associative – France
 Hammachin Rabah, professeur d'université – Canada
 Hamourit Omar, historien – France
 Hannache Zaki, lanceur d'alerte et défenseur de droits humains – Canada
 Haouchine Ali, politologue – Canada
 Hareb Khelifa, fonctionnaire – Canada
 Hassani Louenas, écrivain – Canada
 Hidouci Ghazi, ancien ministre de l'Économie – France

Ighemat Arezki, professeur d'économie à la retraite – USA
 Ikken Sofiance, inspecteur social – Canada
 Kaci Lounas, retraité – Canada
 Kaci Mehdi, spécialiste de la qualité des données – USA
 Kaidi Ali, écrivain et journaliste – Canada
 Kermiche Saad, expert en évaluation des risques – Canada
 Kezouit Omar, chercheur en histoire décoloniale et sociale – France
 Khalfoune Tahar, maître de conférences en droit public, Université Lyon 3 – France
 Kichou Ali, plasticien – Canada
 Lahouazi Ilyes, chef avion – France
 Lellou Hamid, analyste dans la résolution des conflits et médiateur certifié – USA
 Mahiou Ahmed, ancien doyen de la faculté de droit d'Alger et ancien directeur de l'IREMAM – France
 Mansouri Khaled, fonctionnaire à la banque – Canada
 Mechakra Asma, Chercheuse scientifique – Suisse
 Mekdam Ahviv, professeur des écoles – France
 Mettouchi Hanane, interprète-traductrice judiciaire – France
 Mohammedi Adlene, chercheur et enseignant en géopolitique – France
 Moktefi Kamel, toxicologue – Canada
 Moulla Rabah, enseignant – Canada
 Ouali Abdelghani, profession libérale – France
 Oualli Mohand, responsable associatif – France
 Ouchiha Abdelkader, professionnel de la santé – Canada
 Oulamara Aomer, physicien, écrivain – France
 Ourad Meziane, journaliste – France
 Outerbah Chafia, cadre administrative – France
 Rabia Lyes, médecin – France
 Rezzoug Youcef, journaliste – France
 Saada Karim, artiste musicien – Canada
 Saïghi Djaballah, ingénieur – Canada
 Salhi Mourad, expert et spécialiste international en sécurité ferroviaire – Suisse
 Salhi Said, défenseur des droits humains- France
 Saoudi Rabah, enseignant, écrivain – France
 Seniguer Haoues, maître de conférences en sciences politiques – Sciences Po Lyon – France
 Seridj Mélinda, doctorante en histoire – France
 Serkhane Salim, journaliste – Royaume-Uni
 Si Ahmed Sidi Menad, expert des Nations Unies pour le climat – Autriche
 Sidhoum Hakim, directeur web et e-commerce – Canada
 Takesri Tahar, électronicien – Canada
 Talahit Fatiha, économiste – chercheuse CNRS – France
 Tamene Zineb, avocate – France
 Tiza Fatma, enseignante – Canada
 Yahy Khelifa, ingénieur – France
 Yahiaoui Aomar, enseignant – Canada
 Ziane Farida, maître en communications publiques – Canada
 Zirem Youssef, écrivain

Arbitraire. Ahmed Sadi placé sous mandat de dépôt *Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 15 août 2024*



Le jeune Ahmed Sadi, est sous mandat de dépôt quelque part à Biskra

Alors que la campagne pour la mascarade électorale débute, la justice continue de prononcer des jugements arbitraires et de condamner des activistes sur des dossiers montés de toutes pièces. Il en est ainsi du jeune Ahmed Sadi originaire de Biskra.

La wilaya de Biskra a, elle aussi, son lot de victimes de l'arbitraire. Ahmed Sadi a été présenté, ce jeudi 15 août, devant le procureur près le tribunal de Biskra qui l'a différé devant le juge d'instruction. Les fourches caudines d'une justice aux ordres allaient naturellement se refermer sur cet orphelin. Le juge, tout épris par sa fonction de grand serviteur du système, a décidé de le placer sous mandat de dépôt, en attendant la poursuite de l'instruction. La garde à vue d'Ahmed Sadi est prolongée, dans l'attente qu'il soit présenté devant le parquet, rapporte le Cnld.

Bon prince, le juge a laissé Ahmed Sadi communiquer avec sa famille pour que celui-ci l'informe qu'il va bien. Incroyable. Mais pour autant sans donner des précisions sur le lieu où il est retenu en garde à vue. La liberté de parole a ses limites dans la « nouvelle Algérie ».

Souvenons-nous, plus de 48 heures depuis son arrestation, la famille d'Ahmed Sadi ignorait complètement où son fils était prisonnier ni par qui.

Ahmed a été arrêté le 8 août 2024 par des agents en civil au niveau du quartier Boukhari, à Biskra et il a été conduit à un lieu inconnu, précise le CNLD. Puis silence. Aucun juge ni officier ne pouvait fournir la moindre information sur ce jeune.

Vous ne connaissez sans doute pas cette jeune et énième victime de l'arbitraire ! C'est parce qu'Ahmed Sadi fait partie des milliers d'Algériens embastillés par le pouvoir. La machine répressive est la seule institution qui ne connaît de week-end. Il faut bien veiller sur la quiétude de ceux qui nous gouvernent !

Pendant que des Algériens sont victimes de l'arbitraire, Youcef Aouchiche peut tranquillement profiter des projecteurs que lui confère le pouvoir pour dissenter sur la présidentielle et croire à son importance...

Prévu initialement pour mercredi 14 août, le procès en appel de la détenue d'opinion, la militante Djamila Bentouis, résidente en France, a été reporté pour le 4 septembre, devant la cour d'Alger.

Il est à noter qu'elle a été condamnée en première instance, le 4 juillet 2024, à 2 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende. Son « crime » ? Avoir participé à un clip qui dénonce le pouvoir et chanté le Hirak. Cette femme a été arrêtée au moment où elle rentrait au pays pour assister à l'enterrement de sa mère. Elle n'est malheureusement pas la seule à subir la main lourde de l'injustice. Mohand Barrache (Mohand Taferka) a lui aussi été arrêté en rentrant au pays et condamné à deux ans de prison pour « atteinte à l'unité nationale ». Une fumesterie !

Okba Hicham placé sous mandat de dépôt

Autre victime de l'arbitraire. L'ancien détenu d'opinion, Okba Hicham, a été présenté le 11 août, devant le procureur près du tribunal de Khenchela, qui a décidé de transmettre son dossier à la section correctionnelle du tribunal sous la procédure de comparution immédiate, rapporte le Comité national pour la libération des détenus d'opinion.

Le procès a été reporté pour le 18 août, tout en ordonnant de placer Okba Hicham sous mandat de dépôt.

Ils sont plus de 200 détenus d'opinion à croupir dans les prisons pour des accusations fallacieuses, montées de toutes pièces par les différents services. Un nombre indéterminé de citoyens sont interdits de quitter le territoire national, sans aucun motif judiciaire. L'arbitraire le plus brute ronge le pays à petit feu. Le désespoir pourrit tous les segments de la société.

Sofiane Ayache

Ihsane El Kadi : 600 jours derrière les barreaux, la liberté de la presse en otage

Maghreb Émergent (www.maghrebemergent.net/) – Le 15 Août 2024



Aujourd’hui marque un triste anniversaire pour le journalisme algérien. Ihsane El Kadi, figure emblématique de la presse indépendante, boucle ses 600 jours de détention. Son crime ? Avoir osé exercer son métier dans un pays où la liberté d’expression est devenue un luxe dangereux.

L’affaire El Kadi est un symbole criant de la répression qui s’abat sur les voix dissidentes en Algérie. Arrêté en décembre 2022, ce directeur de médias a vu sa vie basculer pour un simple article d’analyse politique. La justice l’a condamné à sept ans de prison, dont cinq fermes, pour « financement étranger de son entreprise ». Une accusation aussi vague que commode pour faire taire les gêneurs.

La chronologie de cette affaire est un véritable chemin de croix judiciaire. Perquisitions, fermeture de ses médias, détention provisoire, procès expéditif. Chaque étape semble avoir été minutieusement orchestrée pour briser un homme et, à travers lui, intimider toute une profession. Le 12 octobre 2023, l’ultime espoir s’est envolé avec le rejet du pourvoi en cassation par la Cour suprême. Et pourtant, l’article 54 de la Constitution algérienne, adoptée en novembre 2020, garantit la liberté de la presse.

Mais El Kadi n’est pas seul. Depuis 2019, plus de seize journalistes ont été inquiétés et mis sous poursuites judiciaires. Plusieurs journalistes ont été arrêtés et condamnés à l’instar de Khaled Drareni, Rabeh Karéche, Hassan Bouras et Mohamed Mouloudj, arrêtés par les forces de l’ordre et incriminés pour des chefs d’inculpation comme l’appartenance à une organisation terroriste, et/ou

diffusion de fausses informations et l'atteinte à l'intégrité de l'unité nationale selon les dispositions de l'article 87 bis.

Le cas d'El Kadi a suscité une vague de solidarité internationale sans précédent. Des prix Nobel comme Dmitri Mouratov, des icônes culturelles telles qu'Annie Ernaux et Ken Loach, des ONG de renom comme Reporters sans frontières et Amnesty International... Tous ont uni leurs voix pour exiger sa libération. Même le Parlement européen s'est saisi de l'affaire, mettant Alger face à ses responsabilités et engagements internationaux.

Cette mobilisation, aussi impressionnante soit-elle, se heurte pour l'instant au mur de l'intransigeance des autorités algériennes. Le régime, arc-bouté sur sa posture autoritaire, semble prêt à payer le prix fort en termes d'image pour maintenir son contrôle sur l'information.

L'emprisonnement d'El Kadi n'est que la partie visible de l'iceberg. C'est tout l'écosystème médiatique algérien qui est asphyxié. Les rédactions indépendantes ferment les unes après les autres, les journalistes s'autocensurent par peur des représailles. Plusieurs médias ont arrêté leur publication, contraints à l'autocensure, ce qui a également découragé les investisseurs de s'engager dans le secteur des médias privés. C'est notamment le cas du journal Liberté qui a joué un rôle central dans le paysage médiatique algérien depuis son lancement dans les années 1990. Le 6 avril 2022, la Société algérienne d'édition et de culture (SAEC) a décidé de fermer ce quotidien francophone algérien.

Le 19 juin 2024 les journalistes de Radio M ont annoncé dans un communiqué la cessation de publication après la confirmation par la Cour d'appel d'Alger de la dissolution d'Interface Médias, entreprise éditrice de Radio M, la confiscation de tous ses biens saisis et une lourde amende. Le silence s'installe, pesant et malsain.

Aujourd'hui, plus que jamais, le combat d'Ihsane El Kadi est le nôtre. 600 jours de trop derrière les barreaux. 600 jours de déni de justice. 600 jours qui sont une tache indélébile sur l'honneur de l'Algérie. Il est temps que cela cesse. La libération d'El Kadi serait un premier pas vers la réconciliation du pays avec ses valeurs démocratiques. En attendant, chaque jour qui passe est un jour de honte pour ceux qui bâillonnent la presse.

Le dossier de Chérif Mellal transféré à la chambre d'accusation: Vers un prochain procès ?

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - Le 15 Août 2024



En détention préventive depuis le 19 janvier 2023, soit vingt mois après son inculpation et incarcération, Cherif Mellal, l'ex-président de la JSK, a mené plus de trois grèves de la faim pour exiger soit sa libération, soit un jugement basé sur des éléments concrets.

Ce mardi 13 août, un tournant dans cette affaire : le juge d'instruction près le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi Mhamed a enfin décidé de transmettre le dossier à la chambre d'accusation, ouvrant la voie à une éventuelle programmation d'un procès.

Les grèves de la faim, dernières démarches désespérées de Mellal, témoignent de son combat acharné pour faire éclater la vérité.

Il convient de rappeler que, dans une première affaire, Cherif Mellal a été acquitté en appel en janvier dernier, après avoir été condamné en première instance à 18 mois de prison pour « *atteinte à l'intégrité du territoire national* ».

Dans cette deuxième affaire, pour laquelle il reste en détention préventive, Cherif Mellal est accusé de « *violation de la législation et de la réglementation sur les changes et le mouvement de capitaux à l'intérieur et à l'extérieur du pays* » ainsi que de « *blanchiment d'argent provenant de produits criminels* ».

M. Cherif Mellal est défendu par un collectif d'avocats dont maître Fetta Sadat.

Etant donné la vacance des instances judiciaires, il faudra s'attendre sans doute à ce que le procès soit programmé pour le mois d'Octobre.

Yacine M

Azazga. Omar Aït Yahia, professeur de danse, condamné à la prison
Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 19 Août 2024



Omar Aït Yahia, Assalaz condamné à la prison ferme.

Le professeur de danse kabyle, Omar Aït Yahia, connu sous le pseudonyme d'Assalaz, a été condamné, dimanche 18 août 2024, par le tribunal d'Azazga, wilaya de Tizi-Ouzou, à 18 mois de prison ferme et à une amende, rapporte le Cnld.

Omar Aït Yahia est célèbre danseur et professeur de danse kabyle. Franco-Algérien, Omar Aït Yahia, dit Assalaz, est en détention provisoire à la prison de Tizi-Ouzou depuis le 21 avril 2024.

Résidant en France, il a été arrêté à son entrée en Algérie, comme Mohand Taferka, président de l'association Taferka, condamné lui aussi à la prison ferme. Assalaz a été présenté devant le procureur près le tribunal de Tizi-Ouzou puis devant le juge d'instruction du même tribunal, qui a émis une ordonnance de son placement sous mandat de dépôt.

Actif et membre de plusieurs associations, il est accusé d'appartenance au Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), une mouvement politique pacifique, qualifié par le régime de d' »organisation terroriste ».

A ce rythme, tous les expatriés kabyles, qui activent dans des associations culturelles seront condamnés pour appartenance au MAK.

Sofiane Ayache

Karim Tabbou interdit de toute expression ou activité politique

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 20 Août 2024



Le juge d’instruction du tribunal de Koléa a ordonné de renforcer le contrôle judiciaire de l’opposant politique Karim Tabbou, tout en l’enjoignant de cesser de s’exprimer dans les médias et les réseaux sociaux ou d’exercer une activité politique, selon le communiqué rendu public par ses avocats.

Ces derniers ont déclaré que leur client avait été libéré et qu’aucun mandat de détention n’avait été émis contre lui comme cela avait été publié initialement.

Ayant été la première à être informée de l’interpellation de son mari, son épouse a relayé l’information auprès de ses avocats sans faire de distinction entre rétention et détention, ce qui a semé la confusion, explique le communiqué de la défense de Karim Tabbou.

Revenant sur les péripéties de cette affaire, la défense, assure qu’après s’être rendue à la caserne de la Sûreté intérieure, en exécution des mesures de contrôle judiciaire qui lui ont été imposées, Karim Tabbou a été informé qu’en exécution d’un mandat délivré par le juge d’instruction, il serait conduit devant le juge d’instruction du tribunal de Kolea.

Ce qui fût fait. C’est alors que dernier lui a demandé de signer une déclaration au terme de laquelle il doit s’engager à ne participer à aucune activité politique ou une émission de télévision.

Mesures que le concerné a catégoriquement rejetée, en raison, considère-t-il, du caractère restrictif de ces mesures qui violent ses libertés et ses droits.

Par la suite, la défense a indiqué que le juge d’instruction a informé Tabou qu’il avait ordonné de modifier les mesures de contrôle judiciaire en les renforçant par 4 interdictions : interdiction de publier ou d’écrire par tous moyens, y compris sur les réseaux sociaux, interdiction de quitter le territoire de juridiction du tribunal de Kolea, et de participer à tout programme télévisé ou d’organiser une conférence de presse, ou d’entreprendre toute action politique.

Le communiqué souligne que Tabbou a refusé de signer cet ordre.

Dans sa réaction, le collectif de défense a indiqué qu'il considère cette mesure comme une atteinte flagrante et une violation grave des droits et libertés du citoyen, y compris le droit à la défense, qui n'a pas été respecté, d'autant plus que « nous avons été prévenus par SMS le 18 août que l'audience de notre client a eu lieu le 20 août, mais nous avons été surpris lorsqu'il a été emmené un jour avant la date indiquée dans la notification, pour être retenu pendant presque une journée entière.»

Pour rappel, Karim Tabbou est sous contrôle judiciaire depuis plusieurs mois, après des déclarations qu'il a faites dans une émission sur la chaîne Al Magharebia à laquelle participait l'ancien président tunisien Moncef Marzouki. Malgré ce harcèlement continu, les menaces, la prison, Karim Tabbou n'a pas cessé de publier ses opinions sur sa page Facebook et de s'exprimer.

La rédaction

Célébrations Historiques et Répression: le contexte tendu de la Journée du 20 août

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - Le 20 Août 2024



À la veille de la Journée nationale du Moudjahid, qui célèbre le double anniversaire de l'offensive du Nord-Constantinois et du Congrès de la Soummam (20 août 1955-1956), le président sortant Abdelmadjid Tebboune a adressé un message aux Algériens.

Dans ses déclarations, il a exprimé sa conviction que les citoyens, attachés au message de Novembre, continueront de veiller sur la sécurité, la stabilité et la prospérité de l'Algérie. Le président a également rendu hommage aux martyrs et aux Moudjahidine, affirmant son respect et son estime pour eux.

Cependant, cette commémoration s'est déroulée dans un contexte de tensions croissantes. Les événements du 20 août 2024 resteront marqués par une répression notable.

Les autorités ont procédé à l'arrestation de plusieurs personnalités et militants, dont Atmane Mazouz, chef du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Ali Askari, ancien chef du Front des forces socialistes (FFS), ainsi que Khaled Tazaghart et d'autres activistes à Ifri Ouzlaguen. Cette intervention policière illustre la tendance croissante à restreindre les commémorations historiques à l'apanage des autorités officielles.

Les arrestations menées en ce jour, ainsi que celles rapportées depuis le début de la campagne électorale, révèlent un durcissement de la répression, visant non seulement les militants politiques mais aussi les simples citoyens à travers tout le pays.

Parmi les cas notables, on retrouve l'arrestation de Mme Hassiba Boudane à Annaba, mère du détenu d'opinion Jalil Bouamer, ainsi que l'activiste Kamel Amar, dont la garde à vue a été prolongée depuis son arrestation le 15 août 2024. Sa famille est encore dans l'incertitude quant à sa date de présentation devant le parquet.

Sofiane Senaoui, un jeune de 35 ans originaire de Makouda, a été arrêté le 14 août à Alger, puis transféré à Blida. Le professeur de danse kabyle Omar Ait Yahia, alias Assalas, a quant à lui été condamné à 18 mois de prison ferme par le tribunal d'Azazga le 18 août 2024, après avoir été détenu depuis le 21 avril 2024.

Ces événements mettent en lumière une intensification des mesures de contrôle et une volonté apparente de limiter les manifestations d'opinion en Algérie.

Yacine M

Ifri Ouzellaguene : 24 cadres et militants du RCD arrêtés

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 20 Août 2024



La police a procédé à une rafle parmi les citoyens venus célébrer le 68e anniversaire du congrès de la Soummam. Parmi ces derniers figurent 24 cadres et militants du RCD.

Le régime fait payer cher au RCD son refus de cautionner la mascarade électorale du 7 septembre. Ses nombreuses déclarations sur la répression et les errements politico-économique des autorités sont singulières au sein d'une classe politique vassalisée, comme le FFS.

Liste partielle des cadres et militants du RCD arrêtés aujourd'hui à Ifri Ouzellaguene. Actuellement, ils se trouvent encore dans différents commissariats de la wilaya de Bejaïa.

1. Athman Mazouz : Président du RCD
2. Idris Mouhli : Président du BR de Bejaïa
3. Azouz Bensid : Membre du Conseil National
4. Labdouci Mohamed : Secrétaire National
5. Groussen Abdelkader : Secrétaire National
6. IkhARBANE Mohamed : Secrétaire National
7. Ikhlef Mohamed : Membre du Conseil National
8. Ouali Nora : Secrétaire National
9. Aidli Kamel : Secrétaire National
10. Bougheriou Mohamed : Secrétaire National

11. Boussadi Smail : Membre du Conseil National
12. Djenadi Mohamed : Membre du Conseil National
13. Rachid Saou : Militant
14. Youcef Rezkini : Secrétaire National
15. Bendaoud Abdellah : Secrétaire National
16. Salim Iftini : Secrétaire National
17. Ahfir Mohamed : Membre du Conseil National
18. Chafaa Medour : Militant
19. Salah Amar Yahia : Membre du Conseil National
20. Mahdi Marsel : Membre du Conseil National
21. Bachir Fahloune : Membre du Conseil National
22. Mebarek Massinissa : Membre du Conseil National
23. Bilal Choubane : Membre du Conseil National
24. Iken Alloua

Commémoration du Congrès de la Soummam: Mohcine Belabbas dénonce « une atteinte au devoir de mémoire »

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - Le 20 Août 2024



La journée du 20 août, marquant l'anniversaire du célèbre Congrès de la Soummam, a été le théâtre de tensions entre les autorités et les citoyens venus rendre hommage aux héros de la Révolution algérienne. Mohcine Belabbas, ancien président du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD), a vivement critiqué les mesures prises par les autorités, qualifiant l'événement d'« atteinte grave au devoir de mémoire ».

Selon le communiqué de M. Belabbas, les citoyens se sont heurtés à « un cordon de sécurité qui les empêchait d'accéder au site » historique d'Ifri, où s'est tenu le Congrès en 1956. Ce lieu emblématique, considéré comme le berceau de l'État algérien moderne, est devenu inaccessible pour ceux venus « honorer la mémoire des héros de la Révolution ».

Plus inquiétant encore, plusieurs arrestations ont été signalées, dont celle d'Atmane Mazouz, l'actuel président du RCD. M. Belabbas dénonce ces actes comme une « tentative de limiter l'expression populaire en une période électorale hautement sensible ».

Un symbole de lutte entravé

Le site d'Ifri revêt une importance capitale dans l'histoire algérienne. M. Belabbas rappelle que c'est là où « furent tracées les grandes lignes de la révolution algérienne » et où le Congrès a « unifié les rangs des révolutionnaires, doté la révolution d'une organisation, et posé les jalons de l'État algérien moderne ».

L'ancien président du RCD insiste sur la valeur symbolique du lieu : « Ifri [...] est plus qu'un simple site historique : il est un symbole de la lutte pour la liberté et la dignité du peuple algérien ».

Une stratégie de contrôle ?

M. Belabbas voit dans ces restrictions une manœuvre politique plus large. Il affirme que « ce climat de contrôle et de répression [...] cache mal la volonté des dirigeants officiels de détourner l'attention des citoyens de leur passé glorieux pour mieux contrôler le présent et l'avenir ».

L'ancien leader politique appelle à « un respect inconditionnel des lieux de mémoire et des droits des citoyens à honorer leur histoire ». Il conclut en déclarant : « Empêcher le peuple de se recueillir sur les lieux de sa propre histoire est un acte inacceptable ».

Sophie K.

Riposte internationale organise sa 3e université d'été

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 22 Août 2024



Idir Ouanoughene, Mohand Bakir et Ahmed Aït Bachir. à l'université d'été de Riposte Internationale.

L'ONG Riposte Internationale tient cette semaine son université d'été avec des cadres de son organisation. Cette édition est dédiée à la mémoire du grand syndicaliste Rachid Malaoui, décédé il y a quelques mois.

Le thème de cette université d'été est : le rôle de la société civile face à la montée des extrémismes. Elle verra la participation de nombreux militants algériens, marocains et tunisiens. Comme Nacéra Dutour, Idir Ouanoughene, Salah Dabouz, Nacihi Ali (militant du Rif), Saïd Salhi, Ahmed Aït Bachir, Me Ibrahim Belgith (Tunisien), Aïssa Rahmoune, Lila Mokri, Mohand Bakir, Ahmed Lamine (Mauritanie), Dylan Boutefilat (secrétaire international du Parti socialiste), Ag Ahmedou Mohamed (Premier vice-président du panel des démocrates maliens), Haya Mouaouiya Hassan (Mauritanie), Adel Boucherguine ainsi que le président de Riposte Internationale, Ali Aït Djoudi.

Plusieurs conférences-débats seront tenues ainsi que des ateliers débats sur la situation en Afrique du Nord.

« Cette université d'été se veut un rendez-vous d'échanges et de réflexion certes mais aussi de retrouvailles entre militants de différents pays », souligne Ali Aït Djoudi. L'ONG profitera de ses échanges pour lancer une réflexion sur ses prochains projets, se projeter dans l'avenir et voir comment étendre sa solidarité aux pays voisins de l'Algérie, annoncent les organisateurs.

La rédaction

Cinq ans après le Hirak : un bilan contrasté de l'Algérie sous la présidence de Tebboune

Délits d'opinion (www.delitsdopinion.com) – Le 23 Août 2024



Près de cinq ans après le début du mouvement du Hirak, l'Algérie continue de subir une répression importante contre ses dissidents. Malgré des promesses de réforme, le président Abdelmadjid Tebboune cherche à obtenir un second mandat. Cette décision exacerbe les tensions dans le pays.

Le premier mandat de Tebboune s'est distingué par une gestion controversée des libertés civiles. La diplomatie algérienne connaît des turbulences, critiquées à la fois à l'intérieur et à l'international. L'Algérie se trouve à un carrefour entre aspirations démocratiques et réalités politiques difficiles.

Le Hirak : Une Étincelle de Changement Réprimée

En février 2019, des manifestations massives ont éclaté en Algérie. Le mouvement, appelé Hirak, demandait la fin du régime de Bouteflika et des réformes politiques. Des citoyens ordinaires réclamaient des changements fondamentaux dans un pays dirigé par une élite vieillissante.

La pandémie de COVID-19 a interrompu cet élan populaire en 2020. Les autorités en ont profité pour intensifier la répression des voix dissidentes. Les arrestations arbitraires et les détentions se sont multipliées. Des centaines de manifestants pacifiques, journalistes et défenseurs des droits humains sont emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions.

Amnesty International critique cette situation et demande la libération des détenus politiques. L'organisation dénonce la suppression des libertés fondamentales et le harcèlement des opposants politiques. Ce constat est amer pour ceux qui espéraient un vrai changement après le Hirak.

Abdelmadjid Tebboune : Promesses Non Tenues et Réélection

En 2019, Tebboune avait promis de ne pas se représenter en 2024. Pourtant, il a récemment annoncé sa candidature pour un second mandat. Cette décision suscite de nombreuses critiques, en particulier de la part des figures du Hirak.

Durant son premier mandat, Tebboune a mis en avant ses réalisations économiques et politiques. Il a souligné une gestion économique prudente, une croissance du PIB et des mesures sociales comme l'augmentation du salaire minimum. Cependant, ces avancées sont assombries par un contexte politique de plus en plus répressif.

Sous sa présidence, les tensions avec la France se sont aggravées. Emmanuel Macron a dénoncé « un système construit sur une rente mémorielle » en Algérie. Cette rhétorique anti-France sert de bouc émissaire pour détourner l'attention des échecs internes.

Le Bilan Cinq Ans Après le Hirak

Le Hirak a apporté de grands espoirs pour de nombreux Algériens. Cependant, cinq ans plus tard, les réalisations tangibles du mouvement restent limitées. La répression des libertés publiques se poursuit, et les manifestations et les médias sont sous contrôle accru.

Le taux de participation électorale est faible, reflétant une désillusion croissante. Lors des dernières élections, le taux d'abstention a atteint jusqu'à 60 %. Ce chiffre montre un désengagement profond de la population vis-à-vis d'un processus politique perçu comme biaisé.

Les réformes promises par le gouvernement n'ont pas toujours répondu aux attentes des citoyens. Les politiques économiques, bien que louées par certains observateurs, n'ont pas amélioré significativement les conditions de vie de nombreux Algériens.

Un Avenir Incertain et une Réélection Contestée

La présidentielle de septembre 2024 pourrait être un moment décisif pour l'Algérie. Cependant, elle semble marquer la continuité plutôt que le changement. La candidature de Tebboune, malgré ses promesses antérieures, et un climat politique tendu laissent planer des incertitudes sur l'avenir du pays.

Les aspirations du Hirak se confrontent à une réalité politique rigide. Les candidatures de **Hassani Cherif du parti islamiste MSP** et de **Youcef Aouchiche du Front des forces socialistes** ont été validées. Cela introduit un semblant de pluralisme dans les élections algériennes.

La question demeure : le changement tant attendu se concrétisera-t-il un jour ? Ou l'Algérie restera-t-elle enlisée dans un statu quo qui peine à répondre aux besoins et aux aspirations de ses citoyens ?

Basile Moreau

Coup de Stop pour Al Magharibia: la chaîne menacée de cesser de diffuser

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - Le 24 Août 2024



Menacée de fermeture, la chaîne Al Magharibia, vient de publier un communiqué.

La chaîne Al Magharibia, basée à Londres, annonce avoir reçu un avis de la société propriétaire et détentrice des droits d'émission par satellite, l'informant que le contrat liant les deux parties est désormais résilié.

En conséquence, la chaîne cessera de diffuser son contenu à partir du 31 août 2024.

المغربية
بيان صحفي

لندن، 24 أوت 2024

تلقت قناة المغربية إشعارًا من الشركة المالكة للقمر الصناعي يفيد بأنها ستوقف بث القناة نهاية شهر أوت الجاري. وقد باشرت الشركة المعنية عملية إنهاء العقد تحت ضغوط يبدو أنها رسمية، دون احترام للإجراءات المنصوص عليها في العقد المبرم بين القناة والشركة.

يأتي هذا الإشعار في وقت تقوم فيه قناة المغربية بتغطية خاصة للانتخابات الرئاسية في الجزائر. يذكرنا هذا القرار بما تعرضت له "المغربية" قبل خمس سنوات أثناء تغطيتها للانتخابات الرئاسية في 12 ديسمبر 2019.

تود قناة المغربية توضيح ما يلي:

1. تندد قناة المغربية بهذا الإجراء الذي يتجاوز بنود العقد المبرم مع الشركة المالكة للقمر الصناعي.
2. تؤكد المغربية أنها قناة تعمل وفق القوانين البريطانية، وتحمل رخصة للعمل الصحفي والبث التلفزيوني، وتخضع لقوانين الهيئة البريطانية لتنظيم الخدمات الإعلامية (OFCOM).
3. تعلم قناة المغربية مشاهديها الكرام والرأي العام بأنها بصدد اتخاذ الإجراءات اللازمة لضمان استمرار بث القناة.
4. إن استهداف المغربية للمرة الثانية بهدف حجبها يثبت نجاحها في فك العزلة عن الجزائريين وكسر الطوق المفروض على آرائهم.
5. تتعهد المغربية بمواصلة رسالتها الإعلامية النبيلة في إيصال صوت الجزائريين بكل الوسائل القانونية والديمقراطية.

السبت، 24 أوت 2024

© almagharibia.tv

Cette décision intervient alors que la chaîne couvre actuellement la campagne électorale présidentielle en Algérie. Il est à noter qu'une situation similaire s'était produite en décembre 2019, lors des élections présidentielles précédentes.

La chaîne Al Magharibia, souhaite apporter les précisions suivantes :

1. Elle condamne fermement cette procédure de la société détentrice du satellite, qui, selon elle, ne respecte pas les termes contractuels en vigueur.

2. La chaîne précise qu'elle opère conformément aux lois britanniques et détient les agréments nécessaires pour l'exercice du journalisme et de la diffusion télévisuelle. Elle est également autorisée par l'autorité britannique compétente en matière de médias, OFCOM.

3. Al Magharibia informe ses téléspectateurs et l'opinion publique qu'elle mettra tout en œuvre pour assurer la continuité de sa diffusion.

4. La chaîne considère cette action comme une tentative de censure visant à l'empêcher de remplir son rôle d'information, soulignant ainsi son succès dans la lutte contre l'isolement médiatique des Algériens.

5. La chaîne Al Magharibia réaffirme son engagement à poursuivre sa mission d'information et à défendre la voix des Algériens par tous les moyens légaux et démocratiques.

Yacine M

Kamira Nait Sid : Libération imminente après 3 ans de détention

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - Le 26 Août 2024



L'imminente libération de Kamira Nait Sid, figure de proue du mouvement pour les droits humains en Algérie, marque l'épilogue d'une saga judiciaire qui a captivé l'opinion publique pendant trois ans. Prévue pour le 1er septembre 2024, cette sortie de prison met fin à une peine qui a suscité de vives controverses tant sur le plan national qu'international.

Le parcours juridique de Nait Sid a été jalonné de rebondissements. Appréhendée le 24 août 2021 et incarcérée six jours plus tard, elle a vu sa condamnation initiale invalidée par la Cour Suprême le 28 mars 2024. Cependant, un procès en appel subséquent a réitéré le verdict original : une peine d'emprisonnement de 3 ans assortie d'une amende de 100 000 dinars pour « atteinte à l'intégrité territoriale ».

L'incarcération de Nait Sid à la prison de Koléa, qui touche maintenant à sa fin, a été une période d'épreuve pour la militante et son entourage. Sa libération imminente soulage ses proches et ses sympathisants, tout en ravivant le débat sur les libertés civiles en Algérie.

Cette affaire a catalysé de nombreuses interrogations et réactions, particulièrement au sein des organisations de défense des droits humains. Elle a mis en exergue les tensions existantes autour de la liberté d'expression et de l'autonomie du système judiciaire algérien.

Le cas de Nait Sid est devenu paradigmatique des obstacles rencontrés par les défenseurs des droits humains en Algérie. Alors qu'elle s'apprête à recouvrer sa liberté, ses futures déclarations sont attendues avec une grande anticipation.

Sophie K.

Riposte Internationale dénonce la suspension de la chaîne El Magharibia

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - Le 27 Août 2024



L'organisation de défense des droits humains "Riposte Internationale" a récemment publié un communiqué exprimant sa vive préoccupation suite à la suspension de la diffusion de la chaîne de télévision El Magharibia par son opérateur satellitaire. Cette décision inattendue a provoqué une forte réaction de la part de l'organisme de défense de la liberté d'expression.

Dans ce communiqué, Riposte Internationale qualifie cette décision d'"incompréhensible" et "inquiétante". L'organisation va plus loin en suggérant que cette "rupture unilatérale de contrat" pourrait être le résultat de pressions exercées par le gouvernement algérien sur le diffuseur satellitaire. Cette hypothèse soulève des questions sur l'indépendance des médias et la liberté de la presse en Algérie.

Face à cette situation préoccupante, Riposte Internationale s'interroge sur les motivations sous-jacentes de cette décision. L'organisation évoque la possibilité de contreparties que le diffuseur aurait pu obtenir pour prendre une telle mesure, qui selon elle, profiterait au "régime algérien et des services". Cette allégation, si elle s'avérait fondée, mettrait en lumière des enjeux politiques plus larges.

En conséquence, cette suspension est fermement condamnée par Riposte Internationale, qui la considère comme "un déni de droits et une violation avérée du droit à l'information". Cette prise de position forte souligne l'importance que l'organisation accorde à la liberté d'expression et au pluralisme médiatique.

Pour mieux comprendre l'impact de cette décision, le communiqué met en avant le rôle crucial d'El Magharibia dans le paysage médiatique algérien. Selon Riposte Internationale, la chaîne "a toujours ouvert ses plateaux à tous les Algériens de toutes les sensibilités", contribuant ainsi "de manière active et permanente à une meilleure compréhension des enjeux politiques". Cette description souligne l'importance de la chaîne en tant que plateforme de débat et d'échange d'idées.

Dans ce contexte, l'organisation met particulièrement en avant les débats organisés par la chaîne, qui mettent en lumière "les véritables chantiers qui restent à faire ; à savoir, la démocratie, l'État de droit et le retour à la souveraineté populaire". Ces thématiques illustrent le rôle que jouait El Magharibia dans la promotion du débat démocratique en Algérie.

Enfin, Riposte Internationale ne se contente pas de dénoncer, mais affirme également son soutien concret. L'organisation déclare sa "solidarité pleine et entière" avec El Magharibia et l'ensemble de son personnel. Plus encore, elle se dit prête à "accompagner Al Magharibia pour tout ce qu'elle jugera utile d'entreprendre" dans le contexte de cette suspension.

La Rédaction

Le coordinateur du MDS, Fethi Ghares, interpellé

Inter-lignes (inter-lignes.com) Le 28 Août 2024

Le coordinateur du MDS, Fethi Ghares, a été interpellé, mardi 27 août 2024, à son domicile, selon son épouse, Messaouda Cheballah. Cette dernière ainsi qu'un autre dirigeant du même parti, Ouahid Benhala, ont également été retenus pendant quelques heures au commissariat central. Selon nos sources, Ghares est maintenu en garde à vue dans les locaux de la police à Alger.



DR / Le coordinateur du MDS, Fethi Ghares

Le coordinateur du MDS, Fethi Ghares, a été interpellé, dans la matinée du mardi 27 août, selon son épouse, Messaouda Cheballah.

Ainsi, « trois agents en civil », selon ses dires, se sont présentés au domicile familial vers 10h, pour le conduire vers le « commissariat central ».

Le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) a indiqué, par la suite, que « des agents des services de sécurité sont revenus au domicile des Ghares pour procéder à une perquisition ».

Sur place, ils ont confisqué les téléphones, de Fethi, de Messaouda Cheballah et d'un autre dirigeant du même parti, Ouahid Benhala, ex-détenu d'opinion, en leur demandant de se diriger vers le Commissariat central pour les récupérer.

Ce n'est finalement que tard dans la soirée que ces deux derniers ont quitté le commissariat.

Selon une source proche du dossier, Fethi Ghares est maintenu en garde à vue. Il lui est reproché, selon l'enquête menée par la police, « des activités dont l'objectif est de porter atteinte à l'élection présidentielle du 7 septembre ».

Un autre militant de ce même parti politique, Yacine Mekireche, a été placé sous mandat de dépôt le 8 août dernier.

En février 2023, le Conseil d'Etat avait suspendu les activités, avec fermeture des locaux, du MDS. Pour rappel, le coordinateur national du MDS a passé près de huit mois de prison entre 2021 et 2022. Après avoir été condamné en première instance à deux ans de prison, il a écopé, en appel, en mars 2022, à une année de prison dont six mois ferme.

Dhia A.

En Algérie, l'opposant Karim Tabbou a de nouveau rendez-vous avec la justice le 11 septembre

Jeune Afrique (www.jeuneafrique.com)- Le 28 Août 2024

Les avocats de l'ancienne figure du Hirak, qui subit un encadrement judiciaire strict depuis 2020 et vient de se voir imposer de nouvelles mesures contraignantes, espéraient plaider en appel ce mercredi 28 août, à Koléa, pour un allègement des sanctions frappant leur client. L'audience a été repoussée au 11 septembre.



Karim Tabbou lors de sa sortie de la prison de Koléa, le 2 juillet 2020. © Louiza Ammi/ABACAPRESS.COM

Nouvel épisode d'une série de poursuites qui ciblent Karim Tabbou, l'une des figures de l'opposition depuis le déclenchement du Hirak, ce mouvement de contestation populaire qui a bouleversé le paysage politique de l'Algérie en 2019. Le militant traine plusieurs condamnations et était déjà sous contrôle judiciaire depuis mai 2023, après deux nuits de garde à vue pour avoir participé à une émission de la chaîne Al-Magharibia, auprès de l'ancien président tunisien Moncef Marzouki.

Lors de ce débat diffusé le 7 mai autour du thème « Maghreb, entre crises des régimes et espoirs des peuples », Karim Tabbou avait rendu responsable le régime algérien de la crise qui mine le pays. Il était, depuis, soumis à des pointages tous les lundis et interdit de quitter le territoire national.

En cette fin d'été, le couperet est tombé, encore plus fort. Au moment de sa dernière visite de pointage, l'opposant a été transféré au tribunal de Koléa, en vertu d'une commission rogatoire émise contre lui. Lors de sa comparution, indique sa défense, le juge lui a demandé de signer un engagement de s'abstenir de toute activité politique ou médiatique.

Face au refus de Karim Tabbou, le magistrat a alors émis une ordonnance renforçant de facto les mesures de contrôle judiciaire. Il lui est désormais « interdit de publier ou d'écrire par quelque moyen que ce soit, y compris sur les réseaux sociaux, interdit de quitter le territoire de la juridiction du tribunal de Koléa, de participer à une émission télévisée ou conférence de presse, et interdit de toute activité politique ».

Pour ses défenseurs – parmi lesquels l'avocate Fetta Sadat –, le constat est limpide : les nouvelles restrictions ne sont qu'un prétexte pour le faire taire. Ses avocats évoquent une « violation flagrante » et « une atteinte grave aux droits et libertés du citoyen ». Ils soulignent aussi que « le droit à la défense n'a pas été respecté », pointant du doigt une notification tardive de l'audience et un transfert surprise la veille de la date initialement prévue. Et estiment que l'étau continue à se resserrer autour de leur client, non plus sous la forme d'une éventuelle arrestation mais d'un harcèlement administratif, de convocations incessantes et de restrictions de plus en plus sévères.

Depuis le Hirak, un homme à abattre

L'examen en appel, initialement prévu dès ce mercredi 28 août 2024, a finalement été repoussé au 11 septembre. Il s'agira d'une étape cruciale dans le feuilleton judiciaire de Karim Tabbou. Le magistrat devra décider de maintenir, d'alléger ou de lever les nouvelles mesures imposées à l'opposant. L'issue de cette audience ne s'annonce, a priori, pas favorable au militant politique, tant le climat politique actuel laisse peu de place à un dénouement positif dans ce genre d'affaires.

À chaque nouveau rebondissement, l'ancienne figure du Hirak apparaît un peu plus comme l'homme à abattre. Depuis ses débuts au Front des forces socialistes (FFS), dont il a été le premier secrétaire de 2006 à 2011, jusqu'à la fondation de son propre parti politique, l'Union démocratique et sociale (UDS), il a toujours incarné une forme de défiance face au pouvoir.

Réputé pour ses prises de parole tranchantes, il s'était imposé rapidement comme l'un des visages les plus populaires du Hirak. Dans le cadre de son implication dans ce mouvement de contestation, il avait été détenu pendant neuf mois, avant de bénéficier d'une libération conditionnelle en juillet 2020. En décembre de la même année, il a été condamné en appel à un an avec sursis. Une sentence qui lui a permis de ne pas retourner en prison. Mais depuis mai 2023, l'opposant, qui a fêté en juin ses 51 ans, est à nouveau soumis à un contrôle judiciaire sévère.

Le procès de Cherif Mellal reporté au 18 septembre prochain

Inter-lignes (inter-lignes.com) - Le 28 Août 2024

Le procès de l'ex-président de la JS Kabylie, Cherif Mellal, prévu initialement ce mercredi 28 août 2024 au tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, a été reporté au 18 septembre prochain.



© DR | L'ancien président de la JSK, Chérif Mellal en détention depuis le 19 janvier 2023

Programmé pour ce mercredi 28 août 2024, au tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, le procès de l'ex-président de la JS Kabylie, Cherif Mellal, a été reporté au 18 septembre prochain.

Sous mandat de dépôt depuis le 19 janvier 2023, c'est-à-dire depuis plus de 17 mois, ce n'est que le 13 août dernier que « le juge d'instruction près le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed a ordonné le règlement du dossier et son renvoi devant le tribunal pour y être jugé », comme l'avait indiqué l'avocate Fetta Sadat.

Dans cette affaire, pour laquelle il est resté en détention préventive, Mellal est poursuivi pour « violation de la législation et de la réglementation de change et de mouvement de capitaux à l'intérieur et à l'extérieur du pays » et « blanchiment d'argent provenant du produit de crime ». Des accusations rejetées par les avocats du concerné.

A rappeler que dans une première affaire, l'ex-président de la JSK a été relaxé, en appel, au mois de janvier dernier, après une condamnation en première instance à 18 mois de prison pour le chef d'accusation d'« atteinte à l'intégrité du territoire national ».

Chérif Mellal a observé, à deux reprises, des grèves de la faim d'une vingtaine de jour chacune, pour contester la prorogation de sa détention provisoire.

Bouزيد ICHALALENE

Une « présidentielle » sur fond de répression de l'opposition

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com) – Le 29 Août 2024



Fethi Ghares interdit de toute expression politique

Alors que le raout électoral arrive au terme de sa 2e semaine, la machine policière et judiciaire est enclenchée contre les opposants à la mascarade présidentielle du 7 septembre.

L'expression est interdite pour tout Algérien. Seuls Tebboune et ses deux lièvres ont les grâces des médias publics et « privé » et autorisé à vitupérer leur propagande devant une société souverainement indifférente à cette mascarade.

Comme le montre chaque jour la réalité de ce qui se passe en Algérie, cette élection qui n'en est pas une est inopportune dans un contexte de fermeture des champs de l'expression politique et médiatique et de restrictions imposées aux libertés publiques.

Les mesures judiciaires ciblant, présentement, aux époux Ghares, tous deux dirigeants du MDS dont les activités sont gelées par décision de justice, ainsi le militant politique Karim Tabbou s'inscrivent dans la logique répressive des autorités qui n'entendent tolérer aucune voix qui viendrait perturber l'unanimité qui entoure un processus électoral qui aboutira à la réélection inéluctable d'Abdelmadjid Tebboune à un deuxième mandat présidentiel.

Les époux Ghares sous contrôle judiciaire

Arrêté, mardi dernier, devant son domicile, Fathi Ghares coordinateur du MDS, a été placé en détention et a fait, depuis, l'objet d'une enquête pour suspicion d'entrave à l'élection présidentielle. Il a été placé en garde à vue au commissariat central d'Alger, en attendant sa présentation devant le procureur près le tribunal de Baïnem (Alger).

Après leur audition, ce jeudi 29 août, par le procureur de la république près ladite juridiction, les époux Ghares ont été présentés devant le juge d'instruction.

Ce dernier a ordonné, le même jour, de les placer sous contrôle judiciaire. Ils sont tenus par des obligations de signature une fois tous les 15 jours du registre de contrôle judiciaire et de s'abstenir de publier sur les réseaux sociaux, a indiqué la Cnld dans un post publié l'après-midi de ce jeudi, sur sa page Facebook. Presque le même régime répressif que Karim Tabbou.

L'homme politique Fethi Ghares est poursuivi pour les accusations suivantes : « Offense au président de la République, publication de fausses informations de nature à porter atteinte à la sécurité et à l'ordre public, propagation du discours de la haine et de discrimination ». Des accusations qui ne s'entendent que les régimes autoritaires.

Quant à son épouse, Messaouda Cheballah, elle est poursuivie pour complicité dans le cadre des trois chefs d'inculpation, selon toujours la même source.

De son côté, le militant politique Karim Tabbou est sous le coup de mesures judiciaires visant à l'empêcher de s'exprimer en toute liberté. Elle est belle la démocratie versus Abdelmadjid Tebboune.

La chambre d'accusation près la cour de Tipaza qui a examiné l'appel introduit par la défense contre les nouvelles restrictions de contrôle judiciaire imposées à Karim Tabbou, a décidé de reporter sa décision au 11 septembre 2024.

Affaire Karim Tabbou : report de l'examen de l'appel introduit par la défense

La chambre d'accusation près la cour de Tipasa examinera, le 28 août, du report de l'appel introduit par les avocats de l'opposant, Karim Tabbou, qui a fait l'objet de durcissement de ses obligations de contrôle judiciaire. Des obligations qui lui ont été notifiées, le 19 août dernier, par le juge d'instruction près le tribunal de Koléa, alors qu'il s'est rendu le jour même, comme chaque lundi, à la caserne de la DGSJ de Dely Brahim pour signer sur le registre de contrôle judiciaire.

Karim Tabbou a refusé devant le juge d'instruction près du tribunal de Koléa, wilaya de Tipaza, de signer le durcissement des obligations de contrôle judiciaire décidé à son encontre

Les nouvelles conditions lui interdisent « de publier des commentaires politiques sur les réseaux sociaux, de participer aux débats politiques, télévisés où autres, de se livrer à des activités politiques, de se réunir et de quitter le périmètre de sa daïra de résidence ». Autrement dit, il est assigné à résidence doublé d'une interdiction de toute expression politique.

Me Ali Fellah estime qu'il y a violation des droits de Karim Tabbou ainsi que des lois et conventions internationales ratifiées par l'Algérie relatives aux libertés et aux droits civiques et politiques, rapporte la Cnld. C'est peu dire qu'une chape de plomb écrase la société.

Samia Naït Iqbal

Disparitions forcées: de Paris à Alger, le cri des familles brise le mur du silence

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - Le 30 Août 2024



Du 30 août au 7 septembre, Paris devient l'épicentre d'une mobilisation internationale contre l'un des fléaux les plus insidieux de notre époque : les disparitions forcées. Cette semaine d'action, qui coïncide avec la Journée internationale des victimes de disparition forcée le 30 août, rassemble des familles de disparus venues des quatre coins du monde, unies dans leur quête inlassable de vérité et de justice.

L'événement s'est ouvert sur une note poignante avec la projection du documentaire « Moi, sœur Alice disparue en Argentine 1977 » ce 29 août. Ce film, présenté par le réalisateur Alberto Marquardt, plonge le spectateur dans l'odyssée déchirante d'une famille à la recherche d'un être cher, une religieuse en l'occurrence, enlevée par un commando de la Marine durant la sombre période de la dictature argentine. Il donne le ton à une semaine qui s'annonce riche en émotions et en débats.

Le lendemain, le siège d'Amnesty International accueille une conférence intitulée « La lutte contre l'impunité, quels outils ? ». Des figures de proue de la défense des droits humains, telles que Geneviève Garrigos, Emmanuel Decaux, William Bourdon et Obeida Dabbagh, se penchent sur l'arsenal juridique et politique nécessaire pour combattre ce crime contre l'humanité. Leur expertise éclaire les chemins tortueux de la justice internationale et les obstacles à surmonter pour que les responsables répondent enfin de leurs actes.

Le point d'orgue de la semaine se tient le 31 août, Place de la République. Ce haut lieu symbolique de la capitale française se transforme en un forum vivant où se mêlent témoignages poignants, expositions saisissantes et projections éclairantes. Des familles kurdes, marocaines, algériennes, syriennes, égyptiennes, irakiennes et latino-américaines convergent vers ce carrefour de la mémoire pour partager leurs histoires et sensibiliser le public à l'ampleur du phénomène.

« Chaque disparition forcée est une tragédie qui transcende les frontières », confie une mère syrienne, le regard empreint de détermination. « Nous sommes ici pour rappeler au monde que nos

proches ne sont pas des statistiques, mais des êtres humains dont la vie a été brutalement interrompue. »

La semaine se poursuit avec d'autres temps forts, notamment une soirée de projections et d'échanges aux Amarres le 5 septembre, offrant une plateforme supplémentaire aux familles pour faire entendre leur voix. L'événement se clôture le 7 septembre à la Fête des Associations de Montreuil, où un stand d'information prolonge le dialogue avec le public.

Un fléau mondial aux chiffres vertigineux

Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte international préoccupant. Selon les chiffres d'Amnesty International, la Syrie compte à elle seule près de 82 000 disparus depuis 2011, tandis que le Sri Lanka déplore entre 60 000 et 100 000 cas depuis la fin des années 1980. Ces chiffres vertigineux illustrent l'ampleur d'un phénomène qui gangrène des sociétés entières, laissant des familles suspendues entre espoir et désespoir.

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par l'ONU en 2006, offre un cadre juridique pour lutter contre ce fléau. Cependant, comme le souligne un représentant de la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED), « l'adoption de textes ne suffit pas. Nous avons besoin d'une volonté politique forte pour que ces instruments juridiques se traduisent en actions concrètes sur le terrain. »

L'Algérie : un cas emblématique de la lutte pour la vérité

En Algérie, pays marqué par près de 10 000 disparitions durant la décennie noire des années 1990, la lutte prend une dimension particulière. Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA), créé en 1998, continue de se battre contre une Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale qui, selon eux, consacre l'impunité au détriment de la vérité.

Au cœur d'une lutte acharnée pour la vérité, Nassera Dutour, figure de proue du Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA), a interpellé le président Abdelmadjid Tebboune dans un plaidoyer poignant le 2 juillet 2024. Mère d'Amine Amrouche, volatilisé depuis le 30 janvier 1997, elle incarne la voix de milliers de familles meurtries par l'absence. Son appel, d'une simplicité désarmante, résonne comme un cri du cœur : elle exhorte le président à s'engager dans l'identification des tombes anonymes du cimetière d'El Alia, afin de permettre aux familles d'offrir une sépulture digne à leurs proches disparus.

Cette requête s'inscrit dans le sillage d'un chapitre sombre de l'histoire algérienne, dont les séquelles demeurent vives plus de vingt ans après les faits. La période tumultueuse qui a ébranlé le pays de 1991 à 2002 a engendré un tribut humain colossal, avec des estimations oscillant entre 100 000 et 200 000 victimes. Ces chiffres vertigineux témoignent de l'ampleur du cataclysme qui s'est abattu sur la nation, laissant dans son sillage des plaies béantes qui peinent encore à se refermer.

La loi du silence face à la quête de vérité

Pourtant, malgré l'immensité de ce drame, les familles des victimes se heurtent à un mur de silence, érigé par les autorités elles-mêmes. La Charte pour la paix et la réconciliation nationale, signée en 2005, a scellé une amnistie générale, accordant l'impunité tant aux islamistes repentis qu'aux

militaires accusés d'exactions. Cette politique d'amnésie forcée a été renforcée en 2017 par une interdiction formelle de toute évocation de cette période sombre.

L'appel de Nassera Dutour ravive donc un débat que les instances gouvernementales algériennes tentent de reléguer aux oubliettes. Cette démarche met en exergue le fossé grandissant entre la volonté des autorités de clore ce chapitre douloureux de l'histoire nationale et l'aspiration légitime des familles à élucider le sort de leurs proches disparus.

Dans ses déclarations, Nassera Dutour souligne avec véhémence que leur quête n'est pas motivée par un désir de représailles, mais par un besoin fondamental de vérité. Elle insiste sur le fait que la connaissance du destin de leurs êtres chers constitue un droit inaliénable et non une faveur à accorder.

Un combat de longue haleine

Alors que la semaine internationale des victimes de disparitions forcées touche à sa fin, une chose est claire : la lutte contre les disparitions forcées est loin d'être terminée. Cette mobilisation parisienne et l'appel de Nassera Dutour ne sont que des étapes dans un combat de longue haleine. Pour les familles des disparus, en Algérie comme ailleurs, chaque jour qui passe est un rappel douloureux de l'absence, mais aussi une raison de plus de continuer à se battre. Car comme le résume si bien leur slogan : « Ni oubli, ni pardon. Vérité et justice. »

Sophie K.

En Algérie, les arrestations pour délit d'opinion se multiplient à l'approche de la présidentielle

Le monde (www.lemonde.fr) - Le 30 Août 2024

Alors que la campagne électorale se déroule depuis le 15 août dans une certaine indifférence, des dizaines de personnes, internautes, militants ou cadres politiques ont été interpellées récemment.



Le président algérien, Abdelmajid Tebboune, candidat à sa réélection, lors d'un meeting de campagne, à Oran (Algérie), le 26 août 2024. STRINGER/AP

« Jamais une campagne électorale présidentielle n'a été empreinte d'une répression aussi implacable. » C'est le constat de Mohcine Belabbas, l'ancien président du Rassemblement pour la culture et la démocratie, qui boycotte la présidentielle du 7 septembre en Algérie, après que des dizaines de cadres de son parti, dont son président, Atmane Mazouz, ont été brièvement arrêtés le 20 août. Ceux-ci ont été empêchés d'arriver à Ifri, dans la wilaya de Béjaïa, où ils souhaitent commémorer le congrès de la Soummam, moment historique de la guerre d'indépendance.

Depuis le début de la répression en juin 2019 du Hirak, ce mouvement populaire qui a provoqué la chute du président Bouteflika, même les enterrements de personnalités sont surveillés afin qu'aucune revendication politique ne puisse y être associée.

La frilosité récente est-elle liée à la campagne électorale ? Harcelés juridiquement depuis qu'ils ont acquis une certaine notoriété durant le Hirak, Karim Tabbou, président de l'Union démocratique et sociale (non agréé), et Fethi Ghares, coordinateur du Mouvement démocratique et social (MDS, suspendu), tous deux opposés au scrutin, sont de nouveau menacés.

Le premier a appris le 19 août que les conditions de son contrôle judiciaire lui interdisaient désormais « de publier des commentaires politiques sur les réseaux sociaux » ou de « participer à des débats politiques ». Interpellé le 27 août puis remis en liberté, sous contrôle judiciaire, deux jours plus tard, le second est poursuivi, avec son épouse, Cheballah Messaouda, pour « offense au président de la République », « publication de fausses informations » et « propagation d'un

discours de haine », presque les mêmes accusations qui lui ont valu neuf mois de prison entre 2021 et 2022.

Au moins « 225 détenus d'opinion »

Le plus surprenant est que dans la moitié des vacances, le président Tebboune se dirige dans l'indifférence vers une réélection. Les débats sont absents des médias, que les autorités ont rendu muets et qui répercutent les appels des trois candidats en lice à voter massivement, mais aussi des réseaux sociaux, sous surveillance.

L'appareil judiciaire ne s'arrête d'ailleurs pas aux cadres politiques. Est-ce ce post Facebook dans lequel Yacine Mekireche s'amuse de l'appel téléphonique passé par le président Tebboune à la gymnaste Kaylia Nemour, tout juste championne olympique, qui lui a valu d'être interpellé le 6 août ? Ou bien cet autre, publié en avril, dans lequel il rend hommage à un garçon tué par la gendarmerie durant le « printemps noir », en Kabylie, en 2001 ?

Ses amis s'interrogent. Le militant du MDS, sous mandat de dépôt, est poursuivi pour « propagation de discours de haine et de discrimination » et « incitation à attroupement non armé », selon le Comité national pour la libération des détenus, collectif qui tient le compte des arrestations. Comme lui, une dizaine d'autres personnes, certaines déjà emprisonnées durant les cinq dernières années, ont été appréhendées depuis quatre semaines à Alger, Oran, Khenchela, Relizane... accusés d'« apologie de terrorisme », de « publication des fausses informations de nature à nuire à l'ordre public et à l'unité nationale » ou encore d'« offense au président ».

« Selon la liste que je tiens, il y a actuellement 225 détenus d'opinion, un chiffre minimum car les familles ont parfois peur de communiquer », explique Zakaria Hannache, militant des droits humains lui-même menacé, en 2022, et aujourd'hui réfugié au Canada. « Depuis trois semaines environ, poursuit-il, j'ai aussi remarqué une hausse du nombre de personnes convoquées pour interrogatoires, ainsi intimidées avant d'être relâchées. »

« Maintenir la pression sur les prévenus »

Depuis juin 2019, les autorités s'appuient sur un arsenal juridique, renforcé en 2021 par l'article 87 bis du code pénal, lequel assimile à du « terrorisme » ou à du « sabotage » tout appel à « changer le système de gouvernance par des moyens non conventionnels ». Une définition « si vague qu'elle laisse aux services de sécurité une grande marge de manœuvre pour arrêter les défenseurs des droits humains », avait regretté auprès du Monde Afrique Mary Lawlor, rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, après dix jours de visite en Algérie en novembre 2023. Elle avait alors demandé, comme d'autres organisations, la révision des textes de lois problématiques, admettant qu'il faudrait « probablement attendre la fin des élections » pour espérer des avancées.

Cet arsenal serait néanmoins vain si les juges ne faisaient pas un usage abusif du « mandat de dépôt », mesure exceptionnelle devenue la norme. « Un désastre national », dénonçait l'avocat Miloud Brahimi, en 2022, qui permet de maintenir des individus en prison avant leur jugement.

« Il y a généralement une disproportion manifeste entre les réquisitions et les peines, remarque Massensen Cherbi, docteur en droit de l'université Paris-II Panthéon-Assas, qui a publié en décembre 2023 une étude basée sur des dizaines de décisions judiciaires rendues entre 2019 et 2023. C'est vraisemblablement pour maintenir la pression sur les prévenus, quitte à les relaxer ou à les acquitter ensuite, parfois après de longs mois de détention provisoire. Cela permet surtout de maintenir un climat de peur. »

Plusieurs manifestants porteurs de drapeaux berbères ont ainsi été arrêtés et parfois condamnés, depuis juin 2019, pour « atteinte à l'intégrité de l'unité nationale », avant que la Cour suprême ne confirme en octobre 2022 l'absence d'incrimination à l'égard de cet emblème. « Il existe d'autres mécanismes de pression pour le ministère public, ajoute Massensen Cherbi, comme le fait d'interjeter appel, malgré une première relaxe ou un acquittement, ou de se pourvoir en cassation, ce qui peut maintenir la pression sur un individu deux ou trois ans afin de le “désinciter” à s'exprimer. »

Salim Attar (Alger, correspondance)

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف